

JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1988-1989

(43^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du lundi 7 novembre 1988

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ BILLARDON

1. **Désignation de candidats à des organismes extra-parlementaires** (p. 1827).
2. **Loi de finances pour 1989 (deuxième partie)**. - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 1827).

Éducation nationale, jeunesse et sports
Enseignement scolaire
Enseignement technique

- M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial de la commission des finances.
- M. Bernard Derosier, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour l'enseignement scolaire.

M. René Couanau, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour l'enseignement technique.

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

M. Robert Chapuis, secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargé de l'enseignement technique.

MM. Jean-Claude Gaudin, le ministre,
Philippe Sanmarco,
Bruno Bourg-Broc.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

3. **Ordre du jour** (p. 1843).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ BILLARDON, vice-président

La séance est ouverte à dix heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

DÉSIGNATION DE CANDIDATS A DES ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le ministre chargé des relations avec le Parlement des demandes de désignation des représentants de l'Assemblée nationale au sein de quatorze organismes extraparlimentaires.

Conformément à l'alinéa 8 de l'article 26 du règlement, je propose à l'Assemblée de confier aux commissions retenues sous les précédentes législatures le soin de présenter les candidats.

Cette proposition sera affichée, notifiée et publiée à la suite du compte rendu de la présente séance.

A défaut d'opposition présentée dans les conditions prévues à l'alinéa 9 de l'article 26 du règlement, les candidatures devront être remises à la présidence avant le jeudi 17 novembre 1988, à dix-huit heures.

2

LOI DE FINANCES POUR 1989 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1989 (nos 160, 294).

ÉDUCATION NATIONALE, JEUNESSE ET SPORTS ENSEIGNEMENT SCOLAIRE ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports concernant l'enseignement scolaire, et du secrétariat d'Etat chargé de l'enseignement technique.

La parole est à M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, monsieur le secrétaire d'Etat chargé de l'enseignement technique, mes chers collègues, dans sa lettre à tous les français, le candidat François Mitterrand écrivait : « Les estimations sérieuses fixent à quinze milliards d'ici à 1992 l'augmentation minimale des crédits nécessaires à la modernité des enseignements, à la revalorisation de la fonction enseignante et à la qualité des équipements. »

Tel est, monsieur le ministre d'Etat, le contrat avec le pays, même si l'adjectif « minimale » n'est pas sans importance. Cet engagement du président réélu est-il respecté ?

Si j'établis une moyenne annuelle sur les quatre exercices budgétaires à court terme, c'est une progression de près de quatre milliards de francs qu'il faudrait enregistrer chaque

année. Le budget de l'enseignement scolaire, hors enseignement technique, pour 1988 s'élevait à 177 milliards de francs ; le projet de loi de finances initiale que vous nous présentez atteint pratiquement 184 milliards de francs, soit une augmentation de 7 milliards de francs pour les seuls enseignements primaire et secondaire général. Sans compter en dehors de toute logique strictement comptable, pour bien mesurer l'effort éducatif, le montant du décret d'avances de 830 millions de francs pris le 10 juin dernier pour permettre à la rentrée 1988 de se faire. L'engagement, monsieur le ministre d'Etat, est donc manifestement plus que respecté.

Ne serait-ce que pour cela, votre rapporteur est en mesure d'appeler l'Assemblée à se prononcer en faveur de votre projet de budget. C'est d'ailleurs ce que je fais d'emblée, sans méconnaître pour autant les difficultés et les problèmes du système éducatif présents et à venir.

Ce soutien, que je vous apporte sans réticences, est d'autant plus fondé à mes yeux - et je m'en tiens là à mon rôle de rapporteur de la commission des finances - que votre projet de budget fait apparaître une remontée en puissance très réelle, mais équilibrée par rapport au passé. En d'autres termes, l'effort d'éducation ne vaut que dans la durée. Trop accroître d'un coup pour ralentir ensuite, compte tenu des contraintes budgétaires, n'est pas la meilleure politique. Cette remontée en puissance est d'autant plus équilibrée que les budgets précédents se sont révélés sous-évalués du fait d'une insuffisance des dotations initiales pour les moyens généraux de service, pour les examens et concours et même pour les rémunérations, ce qui a conduit au décret d'avances que j'évoquais tout à l'heure. Mais c'est une remontée en puissance très nette après le ralentissement de la période 1986-1988 qui a contrasté avec l'effort global entrepris au cours des années 1981 à 1986, puisque ce projet de budget, on peut le dire, est le meilleur depuis 1982.

C'est en effet un projet positif en raison, à mon sens, et pour m'en tenir à l'essentiel, d'abord des créations nettes d'emplois : 11 200 postes, dont 6 045 sur le terrain au bénéfice du second degré, et 5 237 postes liés à l'accroissement des recrutements, 1 500 élèves instituteurs pour la rentrée 1991 et 3 737 emplois pour le second degré, dont 400 pour les lycées professionnels, et 1 710 régularisations de postes indépendantes de ce que je viens de dire, ouvertes en cours d'exercice.

C'est là une première raison d'être extrêmement satisfaisant.

Il faut aussi tenir compte des mesures qualitatives, dont la portée est sans proportion avec leur coût budgétaire, qu'il s'agisse du doublement des actions en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes, de la consolidation du fonds d'aide à l'innovation, de l'amélioration du dispositif de soutien aux élèves en difficulté, de la création de bourses de prérecrutement, du renforcement des zones d'éducation prioritaires, de l'amélioration des conditions de remplacement des enseignants du second degré, du développement de l'enseignement des langues vivantes dans le premier degré. C'est donc une somme de plus de 700 millions de francs qui sera ainsi mobilisée, à laquelle s'ajoute un crédit de 300 millions de francs, certes symbolique, mais ô combien significatif d'une volonté d'amorcer une revalorisation de la condition enseignante.

A tous ces titres, c'est un budget éminemment positif, mais qui n'est pas, eu égard à la situation du système éducatif, sans zones d'ombre.

J'évoquerai trois problèmes.

Aucune création de poste d'instituteur n'est prévue pour la rentrée 1989, alors que de très vives tensions ont été enregistrées dès cette rentrée dans certains départements où la progression démographique est forte. Dans l'état actuel des choses, ce sont des situations très difficiles auxquelles on devra faire face en 1989. Pourtant, dans le premier degré, les effectifs ont recommencé à croître. En deux ans, en 1988 et

1989, les effectifs auront progressé de plus de 73 000 élèves dans l'enseignement primaire public tandis qu'à ce jour, et pour les deux années que je viens de citer, seuls 109 emplois d'instituteur destinés au développement des enseignements artistiques auront été créés. C'est donc le taux d'encadrement qui va régresser. Il serait à mon sens très périlleux de ne rien faire dans le sens d'une création de postes d'ici à la prochaine rentrée.

Autre problème : le montant et la gestion des crédits destinés aux bourses. Les crédits globaux stagnent depuis plusieurs années et votre rapporteur ne peut que se réjouir de l'annonce faite à l'Assemblée par le Gouvernement, le 21 octobre dernier, d'une majoration des crédits de bourses de 250 millions de francs qui pourraient être répartis, selon votre rapporteur, plutôt en faveur d'une aide aux études supérieures, compte tenu des besoins, et en élevant le seuil d'éligibilité de ces bourses. Mais, sur ce point, un effort de plus grande envergure reste à faire, tant pour le secondaire que pour le supérieur. Les économies que l'on pourrait réaliser sur la gestion du système, ainsi que le transfert de la dotation pour les internats, au moins pour la partie traditionnellement non consommée, permettraient sans doute une revalorisation intéressante de ces bourses. A ce niveau, et complémentaiement, on pourrait retenir l'exigence d'étendre progressivement au second cycle, à commencer par la seconde, la gratuité des manuels scolaires en vue de parvenir à l'objectif de conduire 80 p. 100 d'une classe d'âge jusqu'au niveau du baccalauréat.

Troisième problème : l'évolution paradoxale des dotations à l'enseignement privé par rapport à celles de l'enseignement public.

L'enseignement privé bénéficie en effet dans ce projet de budget de 1 000 contrats supplémentaires, alors que ses effectifs pour la rentrée de 1989 devraient très légèrement décroître. Certes, cette évolution doit être relativisée à la lumière de la réalité. Les établissements privés scolarisent plus de 17 p. 100 des élèves et ne bénéficient que de 12,9 p. 100 des dépenses de fonctionnement de l'éducation nationale. Cette évolution, par trop fortement déséquilibrée, si elle devait se confirmer, pourrait conduire à des blocages au sein de l'enseignement public. On connaît le mécanisme budgétaire qui est à l'origine de ce processus : l'article 119 de la loi de finances pour 1985, selon lequel le nombre de contrats accordés chaque année aux établissements privés est déterminé en termes de stock, et non en termes de flux. Ce mécanisme a même été accentué par les dispositions du budget de 1988 qui ne fait référence qu'aux seuls effectifs scolarisés dans le second cycle.

Vous avez, monsieur le ministre d'Etat, procédé à une stricte application des dispositions législatives dans leur approche quantitative. Mais comme l'article 119 de la loi de finances de 1985 le précise, il faudrait - les critères subjectifs ne sont pas, il est vrai, toujours faciles à mettre en œuvre - mieux prendre en considération les critères qualitatifs résultant des contraintes spécifiques supportées par l'enseignement public du fait de conditions démographiques, sociales, linguistiques particulières. Bref, c'est l'application de toute la loi, même si elle n'est pas forcément aisée, qui peut atténuer à l'avenir des effets mécaniques par trop déséquilibrants.

Si donc ce projet de budget peut être considéré comme particulièrement positif, monsieur le ministre d'Etat, qui nierait qu'il ne peut prétendre résoudre tous les problèmes de fond ? C'est un budget de transition qui n'a de sens que par rapport à une action pluri-annuelle, qu'il amorce d'ailleurs sur certains points, et qui doit illustrer plus nettement encore la priorité des priorités accordée à l'éducation nationale.

M. Philippe Senmarc et M. Thierry Mandon. Très bien !

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. De mon point de vue, nous devons répondre à trois défis majeurs, qui sont liés.

Le premier, c'est la revalorisation générale de la condition enseignante.

Notre pays aura les enseignants qu'il mérite. Leur qualité, leur niveau conditionnent l'efficacité du système éducatif. Vous en êtes, monsieur le ministre d'Etat, pleinement conscient, et vous avez tenu récemment une conférence de presse au terme de laquelle vous avez annoncé l'ouverture prochaine de négociations.

L'effort financier à accomplir est considérable, de l'ordre de plusieurs dizaines de milliards de francs, étalé sur une assez longue période, car cette revalorisation doit être générale et significative.

Dans le rapport que j'ai soumis à l'Assemblée, je me suis essayé à faire un calcul simple, à effectifs constants et, bien sûr, en francs constants pour une revalorisation moyenne de 25 p. 100 des salaires. Ce sont environ 40 milliards de francs qu'il faudrait mobiliser.

La commission des finances n'a voté qu'une seule observation, et elle l'a fait à l'unanimité : elle demande au Gouvernement une revalorisation progressive et significative de la condition matérielle des enseignants.

Deuxième défi : conduire d'ici à la fin du siècle 80 p. 100 d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat. Aujourd'hui, ce n'est qu'environ la moitié des élèves qui y parvient. Il va donc falloir augmenter de plus de 50 p. 100 les capacités d'accueil des lycées. Autant dire que les conseils régionaux vont devoir se mobiliser et être sensibilisés à cet objectif. Il faudra aussi tenir compte des surcoûts qualitatifs qui vont résulter de l'allongement de la scolarisation. Cet objectif, monsieur le ministre d'Etat, ne pourra pas être atteint, on le sait bien, avec des taux d'encadrement qui font que, trop souvent, on dépasse trente-cinq élèves par classe.

Troisième défi : le déroulement du cursus scolaire. Les taux de réussite aux examens en augmentation - et c'est heureux - ne doivent pas nous tromper sur l'efficacité globale du système éducatif. Il y a trop de délestages par redoublement ou par abandon. La proportion d'élèves parcourant le second degré dans le délai normal de sept ans est étonnamment basse : 19 p. 100.

C'est l'école de la réussite qu'il convient de mettre sur pied dans les dix ans qui viennent, une école attractive, une école vivante, une école performante.

Ces problèmes sont lourds, très lourds, et les politiques à mettre en œuvre seront forcément de l'ordre du long terme.

Vous avez évoqué récemment, monsieur le ministre d'Etat, l'élaboration d'une loi d'orientation. Nous savons parfaitement que, à la veille d'une négociation primordiale que vous avez annoncée, vous êtes conduit à une certaine réserve. Néanmoins, votre rapporteur estime qu'autour des grandes questions qui conditionnent l'avenir du système éducatif, il y a des objectifs précis, ambitieux, de très grande importance qui doivent être budgétairement programmés. Il faut qu'un contrat de confiance avec les enseignants, avec le pays soit établi.

Il vous revient, monsieur le ministre d'Etat, au nom du Gouvernement - tâche difficile et sans doute responsable exaltante - d'en fixer les termes dans la période à venir.

Un effort considérable reste à réaliser. Cet effort n'est pas seulement financier, c'est aussi un effort de considération. Non que j'aie une vision pessimiste de l'école. Au contraire ! Dans les conditions de son fonctionnement, on peut être étonné par son efficacité.

L'éducation nationale, comme j'ai essayé de l'expliquer dans mon rapport, est une institution peu coûteuse. On lui demande beaucoup. On lui demande d'assumer quasi exclusivement des tâches qui la dépassent et qu'elle devrait au moins partager avec d'autres acteurs, les entreprises notamment, pour ce qui est de l'insertion professionnelle des jeunes, aujourd'hui si insatisfaisante dans notre pays. Quand on fait référence si souvent à la République fédérale d'Allemagne, au moins sur ce point, il faut en tirer toutes les conséquences. Exigeons de l'éducation nationale ce pour quoi elle est faite - dispenser des savoirs - et permettons-lui d'assumer beaucoup plus et beaucoup mieux des cursus scolaires harmonieux. C'est déjà un très grand objectif à réaliser.

Voilà, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, ce que, en tant que rapporteur spécial de la commission des finances, je voulais vous dire ce matin. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Bernard Derosier, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales pour l'enseignement scolaire.

M. Bernard Derosier, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le budget des enseignements scolaires traduit, sans contestation possible, la priorité affichée par les plus hautes autorités de l'Etat et par le Gouvernement en matière d'éducation.

Les chiffres sont là pour le démontrer. Ils sont la traduction d'une véritable volonté de changement, qui s'accompagne de mesures concrètes et immédiates.

Mais, si importantes soient-elles, ces dispositions budgétaires ne constituent qu'une première étape. Les organisations syndicales que j'ai rencontrées dans le cadre de la préparation de mon rapport m'ont dit leur impatience, leur désir d'aller plus loin. Il est vrai, monsieur le ministre d'Etat, que l'on n'attendait pas grand chose de ceux qui étaient là avant vous. Dès lors que le Gouvernement a fait de la formation une priorité, il est légitime que l'on nous presse, que l'on soit impatient.

Je sais, monsieur le ministre d'Etat, que le Gouvernement fera le maximum, sans précipitation mais avec la ferme volonté d'aboutir. Vous avez annoncé trois grandes directions : des mesures complémentaires pour la rentrée de 1989, des négociations sur la fonction enseignante, enfin une loi d'orientation. Sur toutes ces attentes, je reviendrai dans la deuxième partie de mon propos.

Dans la perspective de cette loi d'orientation, il faut que le succès scolaire, selon votre expression, devienne notre ambition. Mais le rapporteur, instruit par les travaux de sa commission, reste persuadé que la réalisation de cet objectif passe encore et toujours par une vigoureuse politique de lutte contre l'échec scolaire. Ce sera l'objet de ma troisième partie.

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales vous a entendu, monsieur le ministre d'Etat. Elle a délibéré. Elle a notamment approuvé, sur ma proposition, plusieurs observations. Je soulignerai certaines d'entre elles au cours de mon rapport oral.

Votre budget, monsieur le ministre d'Etat, est un bon budget : 209,3 milliards de francs, cela représente une augmentation de 5,2 p. 100 sur les crédits de 1988. Cela permet des mesures concrètes et immédiates évoquées dans mon rapport et que je voudrais rapidement rappeler.

En termes de créations d'emplois, la progression est particulièrement nette. Les créations essentielles visent évidemment à accueillir les nouveaux élèves dans les lycées à la rentrée de 1989. A cette fin, 4 631 emplois sont créés, à savoir 4 200 emplois d'enseignants, 100 emplois dans les centres de documentation et d'information des lycées, 331 emplois de personnels de direction, afin de faire face à l'ouverture des nouveaux établissements. Il est, en effet, essentiel, pour doter les nouveaux établissements, de créer des emplois et non de prélever sur les moyens existants. Je relève avec satisfaction l'engagement du Gouvernement dans ce domaine, qui doit être de nature à inciter les régions et les départements à se doter des établissements scolaires nécessaires à l'accueil et au suivi des élèves.

Dans le même ordre d'idées, les collectivités territoriales ont apprécié, monsieur le ministre d'Etat, la nette progression - 9 p. 100 - de la dotation globale de décentralisation pour l'année 1989. Nous n'étions pas habitués à de tels taux depuis deux ans.

S'agissant des personnels non enseignants, le budget met fin à l'insupportable processus de suppressions d'emplois dans les établissements. Il s'agit d'une véritable rupture avec le budget pour 1988, où 617 emplois administratifs, de techniciens, d'ouvriers et de service avaient été supprimés.

Le projet de budget pour 1989 accorde une attention particulière, légitime et unanimement appréciée, à la situation des personnels A.T.O.S., avec la création de 268 emplois. Là encore, monsieur le ministre d'Etat, vous rétablissez la cohérence en garantissant aux collectivités territoriales l'entretien des nouveaux établissements qu'il leur appartient de construire.

La commission des affaires culturelles, dans une observation, se félicite de cette création d'emplois, mais elle aurait souhaité un effort supplémentaire compte tenu des retards accumulés lors des deux exercices précédents notamment.

En plus de ces créations immédiates, le budget innove en créant un nombre important d'emplois de professeurs stagiaires : 3 262. On notera, pour mesurer l'effort accompli, que le nombre total des emplois de professeurs stagiaires passera de 5 441 à 8 703.

Compte tenu de cette progression de 60 p. 100 du nombre des emplois, la campagne d'information lancée auprès des étudiants sur le métier d'enseignant était donc bien une nécessité. Mais, à la façon du professeur, on est tenté de

porter sur la copie, pardonnez-moi, monsieur le ministre d'Etat, la mention suivante : « Bien sur le fond, mais attention à la forme ! »

On notera également la création de 567 postes de maîtres d'internat-surveillants d'externat. Il sera nécessaire, comme je l'ai indiqué dans mon rapport, de suivre attentivement la réflexion qui sera menée sur ce dispositif.

Enfin, et pour conclure ce rappel des mesures concrètes et immédiates, il faut relever la forte croissance des crédits d'intervention qui tendent à améliorer la qualité du système éducatif.

C'est, par exemple, la création d'un fonds d'aide à l'innovation. C'est aussi le principe du remplacement de toutes les absences égales ou supérieures à quinze jours. Un effort important est consenti en ce sens, même s'il semble bon d'en accélérer la mise en œuvre.

On relève également les 130 millions dégagés afin de renforcer les moyens destinés au soutien des élèves en difficulté.

On soulignera encore les crédits spécifiques - 20 millions de francs - consacrés à la promotion des expériences de première langue à l'école élémentaire.

Enfin, mais j'y reviendrai, c'est le renforcement attendu du soutien apporté dans les zones d'éducation prioritaires. Là encore, monsieur le ministre d'Etat, dans une observation, la commission demande que soit étendu ce fonds d'innovation ou de modernisation au personnel non enseignant, de façon à améliorer la productivité des services rendus.

Mais au-delà des mesures concrètes et immédiates, il y a, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, des attentes.

Trois pistes de réflexion ont été tracées, qui me paraissent de nature à satisfaire la représentation nationale.

Le premier élément de réflexion est la conclusion à laquelle vous avez abouti, monsieur le ministre d'Etat, et tenant à reconnaître la nécessité d'une réévaluation des moyens prévus pour la rentrée 1989.

Il y a là une certaine forme de pragmatisme, qui pourra peut-être contrebalancer de façon heureuse l'influence des « prévisionnistes » et autres statisticiens.

Il est bon que le ministère sache rester à l'écoute de ceux qui, sur le terrain, vivent les rentrées scolaires.

Le deuxième axe, c'est la revalorisation de la condition enseignante. Si l'on considère, avez-vous dit, monsieur le ministre d'Etat, que la mission d'enseigner, la fonction de créer et de transmettre le savoir est sous-évaluée, il faut alors la réhabiliter.

Je crois que nous sommes aujourd'hui unanimes à faire le constat qu'un effort particulier est à réaliser pour cette fonction, pour cette mission.

Toutes les comparaisons témoignent du retard pris par les salaires des enseignants sur ceux des autres catégories de salariés, comme sur ceux de leurs collègues étrangers. Les comparaisons internationales, qu'il faut évidemment prendre avec précaution, sont généralement défavorables à la France.

Par ailleurs, la grille indiciaire instituée à la Libération n'est devenue qu'une référence de principe, tant le régime des primes s'est développé de manière anarchique pour l'ensemble des fonctionnaires de rang relativement élevé, les enseignants demeurant pour leur part très largement en dehors de ces avantages annexes. La prime spéciale versée aux instituteurs est, depuis vingt-cinq ans, de 6,66 francs par mois !

Le projet de budget prend acte de cette nécessaire réévaluation des carrières en instituant une provision symbolique de 300 millions de francs. Cette provision n'est, bien sûr, pas négligeable, mais elle est symbolique en ce sens qu'il s'agit d'abord et surtout pour le Gouvernement de « marquer le coup », de marquer sa volonté d'agir dans ce domaine. Cela témoigne, comme je l'ai indiqué dans mon rapport, de la prise de conscience par les pouvoirs publics de la nécessité absolue d'aboutir à la revalorisation financière, matérielle, morale de la situation des enseignants.

L'ouverture des négociations avec les organisations syndicales aura lieu durant le mois de novembre. Là encore, l'attente des personnels de l'éducation nationale est prise en compte.

Chacun des partenaires doit bien admettre que le cadre de la fonction publique ne permet pas de régler ce problème d'une façon satisfaisante. D'autres agents du secteur public,

en France, connaissent une situation matérielle relativement satisfaisante au regard de la situation des personnels de l'éducation nationale. On pourrait s'en inspirer.

Vous avez répondu, monsieur le ministre d'Etat, à une troisième attente en annonçant un projet de loi d'orientation sur l'éducation que le Gouvernement proposerait en 1989 au Parlement. Loi d'orientation, loi de programmation ? Je veux considérer, pour ma part, monsieur le ministre d'Etat, que le débat n'est pas définitivement tranché. Car de la programmation ressortiraient des engagements beaucoup plus fermes à mes yeux que d'une loi d'orientation.

Il faut désormais concrétiser cette perspective. Elle est passionnante, elle implique la mobilisation de tous sur au moins trois grands objectifs : l'accueil et le suivi des élèves, le recrutement, la formation et la condition enseignante ; le contenu pédagogique.

Ce sera sans doute l'occasion de revenir sur quelques zones d'ombre du budget en évoquant le rôle essentiel du service public d'information et d'orientation dont il faut renforcer les moyens. De même pourrions-nous débattre des missions des établissements placés sous votre tutelle comme l'institut national de la recherche pédagogique ou l'agence pour le développement de l'éducation permanente.

Sur tout cela, nous aurons l'occasion de travailler mais, dans l'immédiat, à la lumière des travaux de notre commission, des auditions auxquelles j'ai pu procéder à l'occasion du débat budgétaire, il me semble opportun d'évoquer quelques éléments de réflexion repris dans mon rapport.

Vous avez dit, monsieur le ministre d'Etat, que nous devons parler de succès scolaire. Vous avez raison ; l'objectif des 80 p. 100 d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat a créé une véritable dynamique sociale de la réussite. Et il faut aller de l'avant dans ce domaine. Mais je crois que, si nous devons avoir une ambition, il faut l'accompagner d'un objectif majeur, à savoir lutter contre les inégalités sociales à l'école, lutter contre l'échec scolaire.

Il faut bien dire que c'est dans le premier degré que tout se joue et que c'est donc là en priorité qu'il faut réduire les causes des difficultés rencontrées par un trop grand nombre d'enfants.

Toutes les études convergent pour montrer que c'est en amont à l'école élémentaire, à l'école maternelle, par manque de places que sont apparues les premières difficultés et que celles-ci ont un effet déterminant sur la suite de la scolarité. La scolarisation à l'école maternelle des enfants de deux et trois ans doit donc rester une priorité de l'Etat.

L'inégalité sociale, c'est, selon les études, entre 15 p. 100 et 25 p. 100 des enfants qui arrivent en sixième sans savoir correctement lire. Il faut donc créer à l'école primaire des classes à vitesse plus lente et réduire si nécessaire, là où c'est nécessaire, de manière drastique, à moins de dix ou quinze élèves les effectifs par classe. A cet égard, s'il y a lieu de se féliciter du retour à la politique des Z.E.P., on s'étonne de la répartition des crédits retenue : 65 p. 100 affectés au second degré contre 35 p. 100 seulement au premier degré.

La lutte pour la réussite scolaire, liée à des préoccupations d'aménagement du territoire, commande le maintien et la création de postes d'instituteur en nombre suffisant. De même, pour l'avenir des jeunes élèves qui sont actuellement en sixième ou qui le seront demain, il faut, malgré la pression sur les lycées, limiter les transferts de postes de collège en postes de lycée.

Il faut nous donner les moyens de permettre au plus grand nombre de jeunes de profiter des efforts faits par la nation pour les lycées et les universités.

J'ai eu l'occasion de le dire et je le répète une nouvelle fois : l'effort fait depuis quelques années pour tirer le collège vers le lycée conduit peut-être à y laisser, à un niveau élevé, l'échec scolaire. Aujourd'hui, le développement du post-baccalauréat en lycée, les nécessaires liaisons qui seront à opérer entre les sections de technicien supérieur ou les classes préparatoires avec l'enseignement supérieur, tout cela me conforte dans mon analyse première d'un renforcement des liens naturels entre le premier degré et les collèges.

La réduction des inégalités sociales devant le droit à l'éducation, cela passe ensuite par la revalorisation du principe fondamental de l'enseignement public gratuit et ouvert à tous. Cela interpelle d'abord l'enseignement public lui-même et nous aurons à en débattre. Mais cela concerne surtout ses

rapports avec l'enseignement privé, dont les crédits ont tendance à progresser à un rythme plus rapide que la moyenne du budget.

Et, à ce point, la commission des affaires culturelles a adopté une observation demandant une meilleure prise en compte des évolutions des effectifs dans le service public dans l'enseignement privé. Il est enfin nécessaire, comme vous vous y êtes engagé monsieur le ministre d'Etat, de lutter contre les inégalités géographiques, et il est vrai - nous y reviendrons sans doute - qu'il faudra savoir utiliser les moyens de façon parfaitement inégalitaire en privilégiant les académies les plus défavorisées.

On peut aussi mieux utiliser la décentralisation pour l'Etat, c'est-à-dire reconnaître les besoins spécifiques des régions et des départements, qui découlent de l'Etat du patrimoine transféré - les collèges et les lycées. L'an dernier, l'Etat a apporté une contribution exceptionnelle de 1 200 millions de francs pour les lycées. Je souhaite qu'elle soit reconduite cette année - cela dépend du budget du ministère de l'intérieur - et qu'elle soit étendue aux collèges.

M. Jean-Claude Gaudin. Et qu'elle soit augmentée !

M. Bernard Derosier, rapporteur pour avis. A ce propos, la commission des affaires culturelles avait adopté un amendement demandant que bénéficie du fonds de compensation de la T.V.A. les subventions versées par les départements et régions en matière d'équipements matériels. Cet amendement, qui n'avait pas été examiné par la commission des finances, a été, non pas rejeté, mais renvoyé. Je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous mettiez tout votre poids dans la balance pour qu'il soit approuvé la seconde délibération, ou en seconde lecture.

M. Jean-Claude Gaudin. Très bien !

M. Bernard Derosier, rapporteur pour avis. En faisant de la formation la priorité de l'action gouvernementale, nous devons avoir une double préoccupation.

Il faut, d'une part, moderniser, rendre plus efficace encore notre système éducatif. A l'heure de l'Europe, c'est une nécessité. La future loi d'orientation et de programmation devra s'en préoccuper et, dans cette perspective, la dynamique sociale créée dans notre pays par l'objectif des 80 p. 100 d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat doit être poursuivie.

Mais s'il faut tirer notre système éducatif vers le haut, il faut, d'autre part, maintenir une politique vigoureuse de lutte contre les inégalités sociales. C'est aussi par là que passe notre devoir de solidarité.

Votre budget et vos intentions témoignent, monsieur le ministre d'Etat, de la volonté du Gouvernement de prendre en charge ces deux objectifs.

Cela passe à mes yeux par un véritable « Grenelle » de l'éducation, qui mettrait à plat les difficultés principales auxquelles sont confrontés le système éducatif et le service public de l'éducation. Les solutions existent pour travailler autrement. Essayons de nous en inspirer. Il faut nous mettre à l'ouvrage. Soyez assuré, monsieur le ministre d'Etat, que le rapporteur, mais aussi, j'en suis sûr, l'ensemble des membres de cette Assemblée y sont prêts.

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales vous propose, mes chers collègues, l'adoption des crédits consacrés à l'enseignement scolaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. René Couanau, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales pour l'enseignement technique.

M. René Couanau, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, 30 p. 100 du budget de l'enseignement secondaire ; 900 000 élèves scolarisés dont les deux tiers, soit 600 000, dans l'enseignement professionnel court ; la dimension de l'enseignement dit « technique » ne s'inscrit pas seulement en ces trois chiffres.

Mais ces trois chiffres, à eux seuls, pourraient exprimer les trois dimensions d'un problème central de notre système éducatif : celui de la place, de la mission et de l'adaptation de la formation professionnelle et technologique dans l'éducation nationale.

C'est peu dire, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, que votre budget soulève à ce sujet plus de questions, ou en laisse davantage sans réponse, qu'il ne me paraît contenir de mesures propres à faire évoluer rapidement l'enseignement professionnel et technique. Mais peut-être les commentaires dont vous accompagnerez sa présentation seront-ils de nature à modifier cette appréciation !

Vous conviendrez d'abord, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, que le budget de l'enseignement technique est bien difficile à identifier au sein du budget de l'éducation nationale. Peu de lignes budgétaires lui sont exclusivement consacrées. L'enseignement technique a un secrétariat d'Etat ; il n'a pas de budget. Ce n'est pas nouveau.

Vous justifiez cette situation par la volonté de ne pas isoler l'enseignement technique dans l'éducation nationale, de marquer ainsi qu'il en fait partie intégrante et qu'il ne convient pas de lui réserver, à lui, à ses enseignants et à ses élèves, un sort particulier.

Monsieur le ministre d'Etat, c'est le dogme dominant à l'éducation nationale et il ne date pas d'aujourd'hui.

Et si ce dogme du "tout en un" était en contradiction flagrante avec la réalité et avec les nécessités, au moins pour l'enseignement professionnel court, comment ne pas poser la question devant la situation pour le moins incertaine des lycées professionnels, sur laquelle je reviendrai ? Est-on bien sûr que l'on parviendra à valoriser, aux yeux de l'opinion, des parents, des élèves comme des entreprises, cet enseignement professionnel en s'obstinant à le fonder à toute force dans un système d'enseignement général dont tout le distingue et dont il risque de demeurer une filière secondaire, propre à perpétuer un système d'orientation en grande partie fondé sur l'échec ?

Sa valorisation ne passe-t-elle pas, au contraire, par un traitement spécifique et diversifié, donnant naturellement toutes garanties aux personnels mais leur permettant, en meilleure liaison avec l'entreprise, de développer des filières professionnelles conduisant les jeunes à un haut niveau de formation, mieux adaptées à l'emploi local et articulées avec le dispositif de formation professionnelle continue ?

Cette question fondamentale ne nous éloigne pas du budget. Faute d'y répondre, vous nous présentez un budget classique, j'allais dire de continuité, ce qui n'est péjoratif ni pour vous ni pour vos prédécesseurs.

Au demeurant, vous ne créez pas la surprise, monsieur le ministre d'Etat, en vous félicitant, avec les rapporteurs qui m'ont précédé, et selon des critères quantitatifs en usage dans votre maison, de la progression des crédits consacrés à l'éducation nationale. Il existe, rue de Grenelle, une sorte de mythe des créations de postes, auquel vous avez massivement sacrifié en 1981 et 1982 et auquel vous sacrifiez encore aujourd'hui. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Eh bien, monsieur le ministre d'Etat, je ne vous en ferai pas personnellement grief ! (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

La progression des effectifs dans les lycées et la surcharge dans certaines classes sont telles qu'aucun effort d'amélioration de la qualité de l'enseignement ne peut être entrepris valablement sans une amélioration préalable des taux d'encadrement.

Mais ne tombez pas, monsieur le ministre d'Etat, dans l'illusion quantitative : l'expérience de certains de vos prédécesseurs devrait vous inspirer. Elle a démontré, si besoin était, que les seules créations de postes ne pouvaient tenir lieu de politique éducative.

L'enseignement professionnel et technique bénéficiera en 1989 de l'augmentation générale des moyens. Vous y créez 470 emplois, auxquels il faut ajouter 400 emplois ouverts au 1^{er} janvier 1989 pour assurer le remplacement des professeurs en reconversion.

Les lycées professionnels et les filières technologiques bénéficieront également, sans doute - mais cela n'est pas clairement indiqué -, de l'augmentation de 20 p. 100 prévue pour les crédits d'équipement.

Votre projet budget pour 1989 respecte donc, *grosso modo*, mais sans excès, les progressions indicatives des crédits tracées par la loi de programme de 1985 sur l'enseignement technique. Les budgets de 1987 et de 1988 l'avaient fait aussi : progression de 3 p. 100 environ en moyenne. Vous continuez, et c'est bien le moins.

La même continuité est observée à travers les quelques mesures qualitatives identifiables au budget. Vous poursuivez le plan de transformation d'emplois de PLP 1 - professeurs de lycées professionnels - en emplois de PLP 2, dont les indices de rémunération sont alignés sur ceux des certifiés.

Vous augmentez de 18 millions de francs les crédits permettant de rémunérer des intervenants extérieurs. Vous consacrez 65 millions de plus au financement des séquences éducatives en entreprise. Vous annoncez votre intention de consacrer à l'enseignement professionnel une partie des 20 millions de francs dégagés - et c'est peu - pour favoriser l'enseignement des langues étrangères. Sur tous ces points vous élargissez, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, des créneaux ouverts, quelquefois en force, par vos prédécesseurs. La ligne tracée était la bonne. Vous continuez à la suivre.

Précisément, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, votre projet de budget risque bien de décevoir ceux qui auraient pu attendre de vous, avec plus de moyens, un peu plus d'audace, notamment pour affronter plus résolument et avec davantage d'imagination les problèmes de fonds qui se posent dans notre enseignement technique et professionnel.

Certes, les filières de l'enseignement technologique menant au baccalauréat dans les lycées n'appellent pas de grands bouleversements. Elles n'ont besoin que d'une consolidation et d'une adaptation permanente. Mais, en même temps, elles exigent d'être dotées de professeurs en plus grand nombre et toujours plus qualifiés.

A ce propos, nous aurions apprécié, monsieur le ministre d'Etat, de connaître avec plus de précisions vos programmes de recrutement de personnels enseignants pour ce secteur, ainsi que les moyens que vous comptez mettre en œuvre, d'une part, pour rendre plus attractive la carrière enseignante aux scientifiques et aux techniciens et, d'autre part, pour faire bénéficier notre enseignement - par exemple, par le recrutement de contractuels - du savoir et de l'expérience de professionnels venus des entreprises.

S'agissant des rémunérations, ce n'est pas, je pense, à l'intérieur de la mince enveloppe supplémentaire de 300 millions de francs inscrite au projet de budget que vous comptez mener une politique hardie et diversifiée de revalorisation.

Vous avez parlé à ce propos, monsieur le ministre d'Etat, d'une inscription « symbolique ». Symbolique elle l'est, en effet, et je crains bien que les professionnels, amenés à choisir entre une carrière dans l'enseignement ou dans l'entreprise, ne soient guère guidés dans leur choix par de simples symboles. Mais peut-être est-ce davantage le ministre du budget qu'il faut convaincre d'aller au-delà, plutôt que vous-même, monsieur le ministre d'Etat.

Votre prédécesseur avait établi, au début de cette année, un certain nombre de documents prévisionnels déterminant par secteur les besoins de recrutement et l'échéancier des concours, assortis d'un plan de revalorisation des rémunérations. Pouvez-vous nous dire, monsieur le ministre d'Etat, si vous considérez l'important travail accompli voilà quelques mois par les services que vous dirigez aujourd'hui comme une base de programmation valable, et les réflexions qui l'avaient accompagné, notamment celles contenues dans le rapport Lesourne, comme utiles pour votre action future ?

La deuxième grande question relative aux filières technologiques ne trouve pas, elle non plus, de réponse dans les lignes de votre budget. Elle concerne l'équilibre des formations supérieures courtes professionnalisées, de type B.T.S. ou D.U.T., et des formations supérieures longues en université.

On ne peut qu'être frappé à ce sujet par l'attrait grandissant qu'exercent sur les jeunes et sur leurs familles les formations en section de techniciens supérieurs et en institut universitaire de technologie, dont on sait bien qu'elles procèdent à une sélection à l'entrée, au contraire des premiers cycles des universités vers lesquels on ne se dirige souvent qu'après avoir épuisé toutes les autres possibilités d'orientation.

La situation peu attractive des premiers cycles de l'enseignement supérieur ne va pas manquer d'amplifier cette tendance. Or, on croit déceler dans vos services centraux, comme chez les recteurs, une attitude de prudente réserve, pour le moins, dans la création de nouvelles sections de techniciens supérieurs ou de départements d'I.U.T., en contradiction avec la très forte demande des jeunes, de leurs familles, des secteurs professionnels et des élus locaux. Allez-vous pro-

chainement, monsieur le ministre d'Etat, tracer des orientations claires en la matière, notamment à l'occasion de la signature avec les régions des contrats de Plan ?

Mais c'est surtout, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, l'enseignement professionnel court qui pose les problèmes les plus criants dans le domaine dont nous débattons.

Il ne s'agit pas ici, naturellement, de mettre en cause systématiquement et globalement les lycées professionnels, ni la formation qui y est dispensée, ni la compétence de leurs enseignants, ni la motivation de leurs élèves. Je connais trop, personnellement, les efforts qui y sont déployés pour participer à ce qui a pu apparaître parfois comme une campagne de dénigrement.

Les lycées professionnels se sont considérablement ouverts, ces dernières années, sur les réalités de l'entreprise. L'institution des baccalauréats professionnels - hélas ! créés quelquefois de façon trop parcimonieuse - a contribué à revaloriser dans l'opinion et aux yeux mêmes du corps enseignant l'image de ces établissements.

Mais, enfin, les réalités sont là, et elles sont dures à entendre. Dans un rapport récent, déposé au nom de la commission, notre collègue M. Bourg-Broc les a rappelées. Plus de la moitié d'une génération de jeunes Français - 56 p. 100 - sortent du système éducatif à ce niveau, c'est-à-dire munis ou non du C.A.P. ou du B.E.P. ou avant même de l'avoir atteint. Et parmi eux, quatre à six ! voire plus, sur dix se trouvent encore au chômage neuf mois ou un an après la sortie de l'école !

C'est donc là que se trouve, hélas ! la majeure partie des jeunes concernés par les différents plans mis en place ces dernières années : les T.U.C., les S.J.V.P., les stagiaires, les embauchés à durée déterminée !

Faute d'avoir pu leur assurer, dans le système éducatif - et pas seulement dans les lycées professionnels, mais aussi en amont - la solide formation générale et la formation professionnelle adaptée dont ils ont besoin pour affronter le marché de l'emploi, notre société s'accoutume à mettre en place des formules de compensation dont nous savons bien hélas ! qu'elles sont souvent inopérantes pour combler les déficits de formation.

M. le président. Votre temps de parole est écoulé, monsieur Couanau.

M. René Couanau, rapporteur pour avis. Ne convient-il pas dans ces conditions de reconsidérer notre système de formation professionnelle initiale à ce niveau ?

Nous le savons bien, ce sera long ; raison de plus pour commencer vite.

Cette autre politique consisterait, selon nous, à ouvrir encore davantage les formations professionnelles sur l'activité même dans l'entreprise. Des pays voisins, comme l'Allemagne, y réussissent fort bien, même si les formules ne sont pas exactement transposables comme l'a montré le rapport récent du Conseil économique et social.

Faute de pouvoir faire évoluer radicalement et globalement le système éducatif, la méthode que nous préconisons est celle de la diversification, de la régionalisation et de l'expérimentation.

Les solutions ne se trouvent ni toutes dans l'éducation nationale, ni toutes dans les entreprises, mais des filières diversifiées de formation professionnelle doivent pouvoir voir le jour : les unes dans les lycées professionnels ; les autres au plus près de ou dans l'entreprise ; d'autres encore dans des centres de formation placés sous la corresponsabilité de l'éducation nationale, des branches professionnelles et des régions. J'ai toujours pensé qu'il y avait là, monsieur le ministre d'Etat, un nouveau champ ouvert à la régionalisation, qui permet de meilleurs ajustements entre la formation et l'emploi.

Ouvrez, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, la possibilité d'expérimenter de telles formules, à partir du réseau existant de lycées professionnels. Affectez à ces expériences des financements spécifiques, dont une partie pourrait être aisément et progressivement trouvée dans les crédits destinés au traitement social du chômage.

M. le président. Monsieur Couanau, concluez, je vous prie.

M. René Couanau, rapporteur pour avis. Vous aurez ainsi commencé à rompre ce cercle vicieux dans lequel nous nous sommes, au fil des années, et sous la pression de la nécessité, enfermés, et qui consiste à financer, après la formation initiale, des formules de compensation de déficits accumulés durant la scolarité.

Nous sommes prêts, quant à nous, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, à ouvrir ce débat de fond avec vous. Il est dommage que le budget que vous nous présentez pour 1989 ne laisse pas entrevoir l'amorce d'une telle évolution, mais sa discussion est l'occasion d'en débattre.

En dépit des réserves exprimées par le rapporteur, la commission des affaires culturelles, sociales et familiales a émis un avis favorable à l'adoption des crédits de l'enseignement technique pour 1989. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française.*)

M. Jean Provoux. Elie a eu raison !

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur le président, je crois que, pour la discussion du projet de budget relatif à l'enseignement scolaire, il a été prévu que je m'exprimerai dès à présent et que M. Chapuis interviendrait ensuite.

M. le président. Je vous accorde, monsieur le ministre d'Etat, que nous sommes dans une procédure dérogatoire.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Celle-ci a été envisagée pour quelques budgets.

M. le président. Tout à fait !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Je vous irai que s'agissant de l'enseignement supérieur, je n'interviendrai pas de façon liminaire.

M. le président. Je vous demande simplement, monsieur le ministre d'Etat, de faire en sorte que les premiers orateurs des groupes puissent intervenir avant la fin de la séance.

La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Ils le pourront.

Monsieur le président, messieurs les rapporteurs, mesdames, messieurs, le budget de l'éducation nationale, que je présente aujourd'hui devant vous, est fidèle au contrat passé entre François Mitterrand et la nation. A propos de la formation, le Président de la République écrivait en effet dans la *Lettre à tous les Français*, que l'Etat devait payer d'exemple et placer au premier rang de ses impératifs budgétaires celui de l'éducation nationale, quitte à comprimer ses autres dépenses, quelle qu'en soit l'importance.

J'ai la conviction que, dans le contexte d'un budget de l'Etat qui met l'accent sur une nécessaire réduction à 100 milliards de francs du déficit budgétaire, cette promesse est tenue.

Le budget de l'éducation nationale traduit en effet clairement la priorité, confirmée par le Gouvernement, en faveur de la formation. La progression globale des crédits de mon département ministériel est très sensible. Le budget de l'éducation nationale s'élevait en 1988 à 198 milliards de francs ; aux termes du projet de loi de finances pour 1989, il se monte à 209,3 milliards de francs, soit une augmentation de 11,3 milliards de francs.

Le débat budgétaire devant votre assemblée aura encore enrichi cette dotation, en permettant, en principe, par un amendement gouvernemental, l'octroi de 250 millions de francs de crédits supplémentaires en faveur des bourses. Et M. le rapporteur spécial de la commission des finances avait tout à l'heure raison de rappeler que, pour 1988, 1,2 milliard de francs avaient été injectés dans le système éducatif par le décret d'avances.

Cet accroissement des dépenses est très important pour un budget constitué à 90 p. 100 de dépenses de personnel - dont l'évolution est donc strictement encadrée - et non de projets d'équipement. Il accompagne la création de 12.382 emplois.

Pour le seul budget de l'enseignement scolaire, que je vais maintenant présenter devant vous, l'augmentation des crédits atteint 5,2 p. 100, soit un accroissement de 8,9 milliards de francs pour les dépenses ordinaires et de 201 millions de francs pour les crédits d'équipement.

Ce budget de l'enseignement scolaire devrait s'élever en 1989 à 184,03 milliards de francs, contre 174,9 milliards de francs en 1988.

En termes de création d'emplois, la progression est particulièrement nette, puisque le projet de budget fait apparaître la création de 11 382 emplois, même si, vous le savez, la nature de ces emplois est diversifiée, qu'il s'agisse de ceux pour la rentrée de 1989 ou de ceux pour la formation des professeurs pour les futures rentrées, ce qui est un bon choix.

Pendant la campagne pour les élections présidentielles, plusieurs familles politiques représentées sur ces bancs ont déclaré faire de l'éducation et de la formation une priorité. Chargés des responsabilités gouvernementales, nous traduisons maintenant cette priorité en acte. Voilà qui devrait être de nature à dessiner un consentement national sur un sujet reconnu comme majeur par tous. Mais nous le verrons à l'issue de cette discussion.

L'éducation et la formation constituent un devoir civique. Elles sont, aussi, dans une compétition économique qui s'exacerbe, la clé de la conquête de l'avenir. Et qui conteste que la réussite du plus grand nombre, l'insertion culturelle, économique et sociale de l'ensemble des jeunes Français soient des objectifs susceptibles de rassembler ?

Notre pays a fait l'expérience de la division autour de son école - ou de ses écoles. Cela appartient à son histoire, à sa mémoire, Et chacun en a sa lecture.

De ce point de vue d'ailleurs, je tiens à préciser à M. le rapporteur spécial, M. Planchou, que ma position dans ce domaine est d'appliquer la loi, et je l'ai toujours fait depuis que je suis responsable de ce département ministériel, ce qui est un minimum pour un ministre. Je le fais et je m'y tiens, et personne ne peut m'en faire le reproche.

C'est donc la loi, notamment la loi de finances de 1985, qui décide des évolutions selon une clé de répartition que l'on peut commenter.

M. Jean-Claude Gaudin. Ne soyez donc pas accablé, monsieur Planchou ! *(Sourires.)*

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Ne serait-il pas bon, pour sortir tout le monde de l'accablement *(Sourires)*, d'affirmer que la priorité du septennat qui commence est approuvée par l'ensemble des responsables politiques, et que le pays entend se rassembler autour de son école ? C'est ce que je propose. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Ce budget est l'occasion de le faire. Pourquoi, en effet, refuser de voter un budget qui donne des moyens accrus à l'éducation et qui, en outre, s'efforce de les bien employer sur le plan qualitatif ?

Pourquoi établir un tel budget ? Comment le justifier ?

Ces moyens sont affectés en premier lieu à l'accueil des élèves pour faire face à l'évolution démographique dans les lycées, pour les enseignements technologiques et pour les enseignements artistiques.

J'ai conscience, comme vous, mesdames, messieurs les députés, de la situation dégradée des lycées. L'explosion démographique intervenue au cours des dernières années - 102 000 élèves de plus dans les lycées et les lycées professionnels à la rentrée 1988, 300 000 de plus sur les cinq dernières années et, d'après les prévisions actuelles, 82 000 de plus attendus à la rentrée de 1989 - a entraîné une détérioration des taux d'occupation, des capacités d'accueil et des effectifs par classe.

Alors qu'à la rentrée 1982-1983 on relevait l'existence de 427 divisions de 37 à 39 élèves en France et qu'aucune ne dépassait quarante élèves, on compte aujourd'hui 4 874 divisions de 37 à 38 élèves - soit onze fois plus - et 1 048 divisions de quarante élèves et plus. Par ailleurs, plus de 50 p. 100 des lycées accueillent beaucoup plus d'élèves que ne leur permet leur capacité théorique, le taux d'occupation allant jusqu'à 150 p. 100 pour certains. Je pense qu'il est de mon devoir de décrire devant vous la réalité telle qu'elle est.

Il en résulte un véritable malaise, dont j'ai pu prendre la mesure à l'occasion de la rentrée de 1988. J'ai, de plus, la conviction que nous devons répondre à l'interrogation d'une nouvelle classe d'âge, qui ne s'est pas vraiment habituée au mode de transmission des connaissances véhiculées au lycée, en tout cas lorsque celui-ci reste trop traditionnel, et qui accepte mal le cadre de vie du lycée quand celui-ci est trop dégradé. Voilà la situation dont j'hérite. Voilà ce à quoi je dois faire face.

C'est pourquoi, pour la rentrée de 1989, 4 200 emplois de professeurs sont prévus afin de permettre l'accueil d'élèves supplémentaires dans les lycées et les lycées professionnels. A ces 4 200 emplois s'ajoutent les moyens supplémentaires accordés pour la rentrée de 1988, notamment au titre du décret d'avance, soit 50 emplois de professeurs et 300 millions de francs de crédits d'heures supplémentaires.

En outre, afin d'accompagner l'ouverture de 90 nouveaux établissements, 431 emplois de direction, d'éducation et de documentation sont créés.

Enfin, le potentiel sera renforcé par les services, à temps partiel, comme il est de règle, des nombreux professeurs stagiaires recrutés en 1989 et qui assurent un minimum d'enseignement.

Ce sont, au total, 5 500 emplois supplémentaires qui sont créés, devant les élèves. Les moyens sont donc renforcés par rapport à la rentrée de 1988, pour laquelle 3 100 emplois d'enseignants et de personnels de direction avaient été créés, alors que l'accroissement démographique était plus grand dans les lycées.

Cet effort reste insuffisant, me disent certains, au regard des retards accumulés et donc des besoins. C'est vrai ! On me dit qu'il devra être poursuivi et amplifié dans le temps. Je réponds : il le sera ! Mais qui peut dire qu'il n'est pas significatif, compte tenu des contraintes budgétaires, d'une part, et des exigences de la qualité du recrutement des enseignants, d'autre part ?

Cela d'autant plus que, ayant pris la mesure des difficultés de la rentrée de 1988 dans le primaire et dans les lycées, je suis en mesure de vous annoncer que le Gouvernement a décidé, sur ma demande, de dégager en gestion des moyens supplémentaires en enseignants pour mieux faire face à la rentrée de 1989. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Monsieur le rapporteur Derosier, vous aviez raison de dire qu'il faut partir de ce que nous indiquent le terrain et la réalité. Les arbitrages budgétaires, pour un gouvernement qui arrivait après les élections législatives de juin dernier, ont été faits en août. Nous avons ensuite mesuré la réalité physique, technique, mais aussi psychologique, de la rentrée de 1988 et nous en tenons compte au moment où nous pouvons le faire. Il y aura donc, monsieur le rapporteur pour avis, des moyens supplémentaires qui seront prévus, y compris dans le primaire, ce qui permettra de faire face à certaines difficultés. *(Très bien ! sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)*

Quant à leur ampleur, elle est en cours d'examen et des discussions sont actuellement menées pour pouvoir prendre des décisions à cet égard au mois de novembre afin de préparer à temps la rentrée de 1989. *(Très bien ! et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Mesdames, messieurs les députés, un effort sera également fait dans l'enseignement supérieur. Je vous en préciserai les modalités ce soir. Cependant, je tiens d'ores et déjà à vous annoncer que cet effort permettra le recrutement de 500 maîtres de conférence supplémentaires pour la rentrée de 1989. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Les créations de postes, monsieur le rapporteur Couanau, sont nécessaires. Vous l'avez d'ailleurs reconnu dans votre argumentation qui est, à mon avis, un peu contradictoire. Les élus qui appartiennent à vos formations politiques ne sont pas les derniers à m'écrire ou à demander à me voir pour réclamer ces créations de postes eu égard aux situations locales. Qu'ils aient la logique de tenir le même raisonnement sur le plan global !

Ce budget de l'éducation nationale ne se limite pas à des aspects quantitatifs : il amorce au contraire une politique de long terme, qui vise la transformation du système éducatif, son adaptation constante aux évolutions de la société, des connaissances et de l'économie.

De ce point de vue, les priorités sont clairement marquées.

Certains ont souligné, parfois de façon critique, le nombre des créations d'emplois figurant dans le projet de budget de 1989, pour le juger excessif. Ces critiques résultent, à mon sens, d'une mauvaise interprétation des faits. Il faut créer des emplois pour faire face à la prochaine rentrée, mais il faut aussi se donner le temps d'avoir des enseignants bien formés pour les rentrées suivantes.

C'est pourquoi j'ai cherché, dans ce budget, un point d'équilibre entre les impératifs du court terme et les exigences du moyen terme.

Au-delà de la rentrée de 1989, j'ai intégré la nécessité de préparer l'avenir : 4 762 emplois et un montant de crédits significatif sont prévus pour disposer, dans les prochaines années, d'enseignants bien formés et en nombre, et pour mettre en place une politique dynamique de recrutements. Ainsi, compte tenu des recrutements à assurer dans les prochaines années, les postes mis aux concours d'élèves-instituteurs seront portés de 7 000 à 10 000 par an sur cinq ans. C'est pourquoi le projet de budget pour 1989 comporte 1 500 emplois supplémentaires d'élèves-instituteurs.

En ce qui concerne les concours du second degré, les postes mis au concours du C.A.P.E.S. et de l'agrégation doivent passer, toujours sur cinq ans, et seulement pour remplacer les enseignants qui quitteront le système éducatif et prévoir l'accroissement des effectifs des élèves, de 10 000 à 15 000 par an. Dans cette perspective, la création de nombreux emplois de professeurs stagiaires est prévue au titre des moyens autorisés pour la rentrée 1989.

Enfin, une véritable politique de prérecrutement, que je souhaite développer, est mise en place. A ce titre, 500 emplois de maîtres d'internat et de surveillants d'externat sont créés, ainsi que des bourses de prérecrutement. Celles-ci, mises en place à compter de la rentrée de 1989, seront réparties de façon sélective entre les académies et les disciplines pour tenir compte des déficits constatés.

Comment nier, par ailleurs, que la création de 651 postes A.T.O.S., qui rompt avec la politique antérieure de suppressions d'emplois de ce type - 617 suppressions en 1988 - apporte une réelle amélioration au fonctionnement d'établissements nouveaux et une moindre tension dans la gestion des établissements anciens ?

Vous ne pourriez créer d'établissements neufs si je ne vous fournissais pas les personnels administratifs ou techniques pour accompagner l'effort fait par les régions.

M. Jean-Claude Gaudin. C'est vrai !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. N'est-ce pas là un aspect qualitatif très important pour la vie des établissements ?

Plusieurs députés du groupe socialiste. Tout à fait !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Ce projet de budget permet également de mettre en œuvre des priorités pédagogiques novatrices. C'est le cas de la relance des zones d'éducation prioritaire, dont le bilan est en même temps engagé car il faut le faire aussi. C'est le cas des mesures de soutien aux élèves en difficulté.

C'est l'effort fait pour permettre une initiation aux langues vivantes dans les écoles - point très important - et pour aller vers la généralisation de la seconde langue dans les collèges et lycées professionnels.

C'est encore le fort accroissement de la contribution de l'éducation nationale aux actions en faveur de l'emploi des jeunes.

C'est l'octroi de moyens accrus - 250 emplois pour des mises à dispositions et 16 millions de francs de crédits - aux organismes périscolaires pour favoriser leur action, laquelle concourt au service public et à la lutte contre les inégalités d'accès à la culture, au sport ou aux loisirs chez les jeunes.

En ce domaine, je n'ai pas réalisé un retour intégral à la situation antérieure, retour que, d'ailleurs, les mouvements associatifs ne souhaitaient pas : j'ai, là aussi, recherché l'équilibre.

Qui peut contester que la création d'un fonds d'aide à l'innovation, imaginée par mon prédécesseur mais effective grâce aux mesures d'urgence du décret du 1^{er} juin, et l'accroissement du budget sur ce point permettent un réel encouragement des projets et des initiatives des établissements scolaires ? Là aussi, la dimension qualitative est essentielle.

Je pourrais multiplier les exemples, mais je crois la démonstration faite, en tout cas largement amorcée. L'action qui sera conduite grâce à ce budget sera qualitative aussi bien que quantitative et, vous le savez bien, ces deux démarches sont complémentaires.

Qu'il me soit tout de même permis de souligner que la manière budgétaire n'est pas la seule qui traduise mon intention de moderniser le système éducatif.

Je donnerai deux illustrations parmi bien d'autres de ce souci qui est le mien.

La solution des problèmes des lycées, des collèges et des écoles ne se réduit effectivement pas à l'obtention de moyens supplémentaires : elle passe par une réflexion sur les programmes, sur les rythmes scolaires, sur les horaires. J'ai lancé cet examen, en confiant des missions thématiques aux plus grands professeurs et scientifiques de notre pays, choisis exclusivement en fonction de leurs compétences.

Oui, monsieur le rapporteur pour avis pour l'enseignement technique, des rapports ont été faits dans le passé, et excellents. Vous en avez cité un, mais il y en a eu d'autres, émanant de l'Académie des sciences, du Collège de France, du Conseil économique et social. J'ai pensé qu'il était désormais nécessaire de préciser ces réflexions et donc mis en place des missions pour traiter un certain nombre de problèmes : à M. André Miquel, professeur au Collège de France, ancien administrateur de la Bibliothèque nationale, j'ai confié une mission sur les bibliothèques universitaires ; à MM. François Guy et Michel Cantal-Dupart, architectes, une mission sur la rénovation des campus universitaires pour intégrer ceux-ci à vos cités, pour qu'ils en soient des foyers de rayonnement ; à M. Michel Crozier, directeur de recherches au C.N.R.S., une étude sur les indicateurs d'efficacité du système universitaire, sujet essentiel ; à M. Jacques Pomonti, ancien président de l'I.N.A., une étude sur les rapports entre l'audiovisuel et l'éducation nationale ; à M. Da Cunha-Castelle, professeur à Orsay, une mission sur les mathématiques ; à M. Pierre Bergé, chef de service au Commissariat à l'énergie atomique, une mission sur la physique ; à M. François Mathey, professeur à l'Ecole polytechnique, une mission sur la place de la chimie dans nos enseignements ; à Mme Nicole Le Douarin, professeur au Collège de France, une mission sur la biologie ; à M. Philippe Joutard, professeur à l'université d'Aix-Marseille, une mission sur l'histoire ; à M. Edmond Malinvaud, professeur au Collège de France - dont j'espère qu'il obtiendra un jour le prix Nobel - une mission sur l'économie ; à MM. François Gros et Pierre Bourdieu, professeurs au Collège de France, une mission de réflexion transversale sur ce que j'appellerai la cohérence des contenus et les projets scolaires et universitaires.

Naturellement, ces hommes et ces femmes s'entourent, pour ce faire, d'autres hommes et d'autres femmes représentant la diversité des tempéraments, des disciplines, des approches en telle ou telle matière.

Cet effort est fondamental !

Par cette démarche, il ne s'agit en rien, croyez-le bien, d'envisager une diminution du niveau de formation des jeunes pour récupérer des moyens. Qui peut croire, d'ailleurs, que ces grands savants, ces grands professeurs prêteraient leur autorité, leur caution scientifique à une telle entreprise ? Je n'accepterai à cet égard aucune polémique démagogique, d'où qu'elle vienne, ou plutôt je combattrai une telle polémique si elle devait survenir.

Pendant onze ans, j'ai été un professeur exigeant. Je suis un parent d'élèves attentif et je ne prêterai pas mon nom à une politique qui viserait à abaisser le niveau de l'enseignement en France. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Mais il faut prendre conscience de l'inflation des programmes ; de l'évolution des connaissances, de l'obsolescence du savoir, de l'apparition de nouveaux savoirs.

En classe de seconde, l'enseignement obligatoire représente un volume horaire hebdomadaire de vingt-huit heures trente, de trente-six heures en comptant les options facultatives, souvent choisies parce que les parents ont peur que leurs enfants ne soient désavantagés. En ajoutant le travail personnel, cela représente cinquante heures par semaine, sans compter les trajets scolaires. Et la charge horaire est encore plus lourde dans les lycées professionnels ou techniques, dont pourrait parler M. Chapuis. Peu d'adultes résisteraient à un tel traitement. Celui-ci est d'ailleurs combattu sur les lieux de travail

où l'on s'est battu pour une diminution du temps de travail. Pourquoi donc ce problème ne pourrait-il pas être posé à l'école ?

Une telle situation, je le dis, qui pénalise en outre les enfants et les jeunes des milieux défavorisés, qui ne peuvent se faire aider par ailleurs, non, une telle situation inégalitaire, je n'ai pas l'intention de m'y résigner ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. François Bayrou. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Soyons clairs : on peut être tout aussi exigeant avec des programmes plus raisonnables. L'enseignant doit non seulement transmettre des savoirs, mais aussi faire en sorte que les élèves apprennent à apprendre.

J'attache également une extrême importance à l'évaluation du fonctionnement du système éducatif, à l'échelon central - c'est le rôle de la direction de l'évaluation et de la prospective, dont les moyens sont actuellement renforcés dans mon ministère - comme à l'échelon des académies et des établissements. Je souhaite en outre développer les outils de contrôle de gestion dont dispose déjà mon département ministériel.

En effet, il est capital à mes yeux, au moment où le Gouvernement demande un effort financier fortement accru pour l'éducation nationale, de pouvoir rendre compte à la nation du bon usage des fonds supplémentaires qu'elle accepte. Je m'engage ici, avec quelque solennité, à rendre compte et ce sera d'ailleurs pour moi une excellente occasion de témoigner des performances, souvent brillantes, de notre système éducatif et des personnels qui le servent.

Je n'ai pas voulu entrer dans le détail du projet de budget - dont nous allons maintenant discuter, car l'essentiel va être l'échange entre nous. Je n'ai donc pas parlé de façon isolée de l'enseignement technique, monsieur Couanau. M. Chapuis le fera. Cet enseignement technique est d'ailleurs présent partout dans ce projet de budget, et fortement.

J'ai tenu à montrer que ce projet de budget contenait à la fois un effort financier indiscutable et des orientations positives. Tel qu'il est, il présente l'avantage de la cohérence et associe de façon intime l'apport de moyens nouveaux et la recherche de l'amélioration de la qualité et de l'efficacité. Il tient compte des contraintes budgétaires qui s'imposent à l'ensemble du budget de l'Etat et de la difficulté de rattraper en un seul exercice des retards importants, sans créer de nouveau de graves déséquilibres : je pense, par exemple, à une trop grande augmentation du nombre de maîtres auxiliaires dans notre système éducatif.

Ce projet représente bien évidemment, monsieur le rapporteur spécial, une étape dans une progression qui devra être réalisée sur plusieurs années. C'est dans cette optique que la discussion d'une loi d'orientation sera proposée au Parlement l'année prochaine. Elle fixera les grands objectifs que doit s'assigner à moyen terme l'éducation nationale. Il n'est pas question pour moi de les définir de façon exhaustive aujourd'hui, au risque de figer le débat que nous aurons sur ces bancs. Mais, à titre d'illustration, et parce qu'ils s'imposent à l'évidence, je citerai simplement les thèmes suivants :

La réussite du plus grand nombre : l'objectif d'amener 80 p. 100 d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat demeure valable à mes yeux. Il implique un développement très fort de l'enseignement professionnel.

De bonnes conditions d'accueil pour tous les élèves, à tous les niveaux du système éducatif.

Une excellente formation des maîtres : pour moi, c'est un axe prioritaire de réflexion, de travail et de propositions dans les années à venir.

La rénovation de notre pédagogie, là où elle est nécessaire, et l'association de tous les partenaires du système éducatif à son fonctionnement.

La revalorisation, enfin, de la condition enseignante.

Voilà un certain nombre de chantiers dont nous reparlerons.

Naturellement, la revalorisation de la condition enseignante est essentielle. M. Derosier, avec juste raison, a parlé d'« attente ». En même temps, certains ont évoqué le montant - symbolique, je l'ai bien dit - de 300 millions de francs inscrits à titre de provision pour le budget scolaire. Or, on ne

peut à la fois me demander d'engager des négociations - et je l'avais proposé avant qu'on ne me le demande, que certains s'en souviennent ! - et m'inviter déjà à préciser quel en sera le coût dans le budget 1989 ! Car cela signifierait que j'aurais décidé avant même de consulter et de négocier ! (*Très bien ! sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*) Soyons donc de bonne foi de ce point de vue ! (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Enfin, ne serait-il tous de même pas paradoxal que, précisément, au moment où l'attente reçoit une réponse, au moment où le Gouvernement, pour la première fois, reconnaît devant la nation qu'un problème de revalorisation de la condition enseignante se pose - et je le pose ! - au moment où le ministre de l'éducation nationale prend l'initiative de proposer des rencontres aux organisations syndicales et propose un calendrier, certaines organisations décident d'engager des mouvements ? Comme si elles me pressaient de demander ce que je suis en train de leur proposer ! (*Très bien ! sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*) Il faut être plus simple dans ces choses, et venir discuter puisque je l'ai proposé.

Le 14 novembre, j'entamerai donc les discussions avec les organisations syndicales d'enseignants les plus représentatives. Ces discussions seront menées dans un esprit ouvert. Dans un premier temps, j'écouterai l'expression de toutes les opinions et positions, car je les sais diverses, avant de proposer au Gouvernement et aux partenaires sociaux - à terme donc, naturellement, au Parlement - des mesures de revalorisation et un échéancier pour les réaliser.

Monsieur le président, messieurs les rapporteurs, mesdames, messieurs, le débat sur la loi d'orientation pour l'éducation nationale ne pourra se tenir sans prendre en considération la question des moyens que recevra celle-ci. Ces moyens devront être évalués et définis. Le pouvoir exécutif, le Gouvernement pour sa part aura à concevoir et à mettre en œuvre l'indispensable programmation dans le temps de l'effort consenti en faveur de l'éducation nationale, effort auquel désormais les collectivités territoriales sont pleinement associées, et je m'en réjouis.

Quant à moi, j'aurai à faire progresser la qualité de notre enseignement, au profit des enfants et des jeunes, en m'appuyant sur les personnels de l'éducation, et en trouvant partout des partenaires.

Aujourd'hui, j'espère que, dans un premier acte, les députés voudront bien, sans *a priori* politique, voter un projet de budget qui donne les moyens d'engager une politique ambitieuse de l'éducation nationale - moyens qui sont à la hauteur des engagements pris, qui tiennent compte des exigences de l'action à court terme et qui préparent le moyen terme. Ils le feront autour d'orientations dans lesquelles la nation tout entière peut se reconnaître.

S'ils votent ce budget, la nation leur en saura gré. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargé de l'enseignement technique.

M. Robert Chapuis, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, messieurs les rapporteurs, mesdames, messieurs, le budget de l'éducation nationale qui vous est présenté - et qui vient de vous être commenté dans ses orientations par M. le ministre d'Etat - traduit clairement la priorité accordée par le Gouvernement à l'éducation. Dans ce cadre, il exprime aussi la volonté du Gouvernement d'accélérer la modernisation et l'amélioration de la qualité de l'enseignement technique qui, il convient de le rappeler, accueille déjà nettement plus de la moitié des lycéens.

Le budget de 1989 permettra de dépasser les objectifs annuels fixés dans la loi-programme de décembre 1985 sur l'enseignement technologique et professionnel, et de rattraper une partie de nos retards.

Ainsi, la progression des crédits sera de 7,3 p. 100 en valeur, entre 1988 et 1989, alors que la loi-programme prévoyait un accroissement annuel moyen de 2,8 p. 100 : le nombre des emplois créés pour le technique, près de 2 000, est très nettement supérieur au rythme annuel de création requis par la loi, soit 1 150 emplois.

L'enseignement technique représente, en effet, un instrument essentiel de l'élevation des niveaux de formation : la société française en a besoin pour améliorer sa compétitivité, mais aussi pour lutter contre l'exclusion sociale.

Au sein des enseignements scolaires, l'enseignement technique a trois missions essentielles : d'abord, amener, d'ici à l'an 2000, tous les élèves à un niveau au moins égal au C.A.P. ; ensuite, offrir des itinéraires diversifiés permettant à 80 p. 100 des jeunes d'accéder au niveau du baccalauréat ; enfin, bien sûr, répondre aux besoins de l'économie en personnels qualifiés.

L'image de l'enseignement technique est encore trop souvent médiocre dans l'opinion, vous l'avez dit, monsieur Couanau, et il importe que personne ne contribue à renforcer cette image. Pourtant, nous le savons, une évolution sensible est en train de se produire. Voici quelques brèves indications à ce sujet. Les trois quarts des contenus des C.A.P. ou des B.E.P. ont été profondément renouvelés. Aujourd'hui, la moitié des titulaires du brevet d'enseignement professionnel, le B.E.P., poursuivent leurs études vers le baccalauréat. Dans une grande proportion, les autres reçoivent une formation complémentaire d'adaptation à l'emploi. Les formations d'ingénieurs et de techniciens supérieurs se développent. Nous pourrions en parler à un autre moment de notre discussion. Il convient aussi de mentionner les baccalauréats professionnels créés en 1985. Au mois de juin 1988, 6 250 élèves ont obtenu ce diplôme. Durant cette année scolaire, dans les premières et terminales professionnelles, déjà plus de 50 000 élèves le préparent.

Cette évolution de l'enseignement technique prouve que le service public est capable de se moderniser efficacement. Il le fait, c'est vrai, en refusant d'isoler l'enseignement technique du reste de l'enseignement, c'est-à-dire qu'il progresse en même temps que la rénovation générale si nécessaire du système éducatif. A cet égard, le rapporteur a manifesté sa surprise que l'enseignement technique ne soit pas, en quelque sorte, isolé dans le budget.

J'ai voulu, constamment, en effet, que l'enseignement technique participe de la nécessaire rénovation générale du système éducatif. La relation avec l'entreprise n'est pas un problème spécifique des lycées professionnels. On le sait bien dans les lycées techniques, mais aussi ailleurs, compte tenu de la nature de la formation générale qui doit être désormais dispensée. Au moment où, dans les régions, la polyvalence des établissements est souvent préconisée, il serait tout à fait paradoxal que nous isolions, en quelque sorte, le professionnel du reste.

Ce n'est donc pas dans la recherche de quelque rupture que des solutions doivent être trouvées, mais dans l'effort général de l'éducation nationale : en ce qui concerne l'enseignement technique, plus particulièrement, il s'agit d'un effort pour recruter des enseignants qualifiés et disposer d'équipements modernes.

C'est pourquoi, dès cette année, il convient d'engager un effort de grande ampleur, afin que les enseignants du technique soient à même de faire réussir tous les jeunes qui leur sont confiés.

Pour améliorer le recrutement et la formation initiale des professeurs, 3 260 emplois supplémentaires de professeurs stagiaires sont inscrits dans le projet de budget : ils permettront d'augmenter fortement, en 1989, le recrutement des professeurs agrégés et certifiés de lycées techniques, ainsi que des professeurs de lycées professionnels. Plus du tiers des 22 000 postes mis aux différents concours de recrutement seront destinés à l'enseignement technique.

Ces emplois nouveaux permettront aussi d'augmenter sensiblement le nombre des élèves du « cycle préparatoire », pré-recrutés pour préparer en deux ans le Capet. Les pré-recrutements permettent, on le sait, à des étudiants de préparer en deux ans les concours de recrutement de l'enseignement technique.

L'enseignement technique participera également aux autres dispositifs de pré-recrutement : par des bourses, à raison de 100 millions de francs, et par le recrutement de surveillants d'externat se destinant aux carrières de l'enseignement, soit environ 500 emplois.

Le concours de professeurs de lycée professionnel du second grade sera amélioré, dès la session de 1989, par l'alignement sur les conditions requises actuellement pour les certifiés des lycées techniques. Un reclassement leur sera offert.

S'agissant de la formation continue des professeurs, essentielle dans les établissements professionnels et technologiques, le plan conçu, en 1985 et en voie d'actualisation, sera relancé grâce à une série de mesures significatives : 400 emplois, par consolidation du décret d'avance et 400 équivalents/emplois en heures supplémentaires et en crédits de remplacement permettront d'assurer des reconversions et des formations d'adaptation aux nouveaux enseignements de professeurs de lycée professionnel et technologique.

Dans ce domaine, un certain nombre d'académies ont ouvert, vous le savez, des expériences à un niveau très significatif. Elles correspondent à la formation continue de plusieurs centaines d'enseignants.

En outre, le développement de formations plus courtes permettra l'adaptation aux nouveaux diplômés et aux nouveaux programmes, qu'il s'agisse des classes de quatrième et de troisième technologiques, des baccalauréats E et F, renouvelés dans leur programme, ou, bien sûr, de la création de baccalauréats professionnels ou de B.T.S.

Par ailleurs, l'enseignement technique participera au dispositif de formation préparant aux concours internes : agrégations technologiques, Capet et formation des professeurs de lycées professionnels de deuxième grade, grâce à la création de 75 emplois nouveaux de formateurs dont 50 dans les universités et grâce à l'affectation aux missions académiques à la formation des personnels - les M.A.F.P.E.N. - de 20 millions de francs de crédits supplémentaires.

Il faut améliorer la situation professionnelle des enseignants. Dans ce cadre, la création de 2 050 emplois de professeurs de lycée professionnel de deuxième grade, dont 1 700 par transformation en emplois de professeurs de lycée professionnel de deuxième grade d'emplois de professeur de premier grade est un élément très important. Il s'agit bien de 2 050 emplois, puisque, la grande majorité d'entre eux a pourvu par concours interne, il convient d'ajouter ceux qui sont aussi pourvus par concours externe.

Une provision de 300 millions de francs, M. le ministre d'État vient d'en parler, a été constituée pour des mesures d'amélioration de la situation des enseignants. Dans ce cadre, les professeurs de lycée professionnel enseignant en troisième et quatrième verront leur régime indemnitaire progressivement aligné sur celui de leurs collègues enseignant au même niveau en collège. *(Très bien ! sur divers bancs.)*

Ces efforts de recrutement et de formation sont indispensables pour consolider les quatrième et troisième technologiques, en collège comme en lycée, et en accroître le nombre - 1 000 classes nouvelles à la rentrée 1989 - pour mettre en place les diplômés renouvelés, notamment dans le cadre de la nouvelle articulation C.A.P.-B.E.P., et pour augmenter de 45 p. 100 les effectifs des sections conduisant à un baccalauréat professionnel. Nous mettrons en place également les nouveaux programmes des sections E et F, et nous développerons les sections de B.T.S.

C'est une contribution essentielle de l'enseignement technique à la rénovation du système éducatif et à cette amélioration de la qualité que tout le monde réclame ici.

Ces efforts de recrutement et de formation seront accompagnés d'un effort notable d'équipement. L'enseignement technique sera le principal bénéficiaire de l'augmentation de près de 20 p. 100 de la dotation du chapitre 56-37 concernant les dépenses pédagogiques à la charge de l'État.

Les 724,9 millions de francs du chapitre 56-37 serviront pour l'essentiel à : poursuivre la dotation des collèges en matériels nécessaires à l'enseignement de la technologie depuis la classe de sixième - 900 collèges supplémentaires sur les 1 800 qui restent à équiper le seront en 1989 ; équiper 100 classes nouvelles de quatrième et troisième technologiques et poursuivre l'équipement des lycées professionnels et techniques, en fonction de l'évolution des programmes et des spécialités. Ainsi, une première dotation sera attribuée à toutes les sections E et F pour mettre en place leurs nouveaux programmes à la rentrée de 1989.

L'enseignement technique se transforme en profondeur. Il apporte ainsi une contribution décisive à l'évolution et à la rénovation de l'ensemble du système éducatif. Les quatrième et troisième technologiques permettent à un nombre croissant d'élèves d'atteindre les objectifs du collège et de donner ainsi un contenu plus positif à l'orientation vers un second cycle, notamment professionnel.

Le développement des classes d'adaptation et des baccalauréats professionnels est l'une des conséquences de cette évolution. La proportion des bacheliers technologiques qui s'engagent dans les premiers cycles de l'enseignement supérieur a fortement augmenté.

L'enseignement technique constitue donc, pour un nombre croissant d'élèves, une filière de réussite. Ainsi s'estompe progressivement l'image de « filière de relégation » qui s'était malheureusement attachée à lui.

Pour que l'orientation vers l'enseignement technique soit positive et non plus subie, l'objectif sera fixé à chaque académie et, dans le cadre de son projet, à chaque établissement de réduire l'écart entre les demandes des élèves et des familles, d'une part, et les orientations réelles, d'autre part. J'ai annoncé récemment plusieurs initiatives en ce sens.

La rénovation en profondeur ainsi amorcée va se poursuivre sur plusieurs années ; mais, en attendant, et vous en avez parlé, monsieur le rapporteur, chaque année, environ 110 000 jeunes sortent encore du système scolaire sans qualification.

Pour eux, comme pour ceux qui, malgré l'obtention d'un diplôme, n'ont pas immédiatement trouvé un emploi, il est indispensable de maintenir des dispositifs d'aide à l'insertion sociale et professionnelle.

M. Thierry Mandon. Très bien !

M. Robert Chapuis, secrétaire d'Etat. Le dispositif d'insertion des jeunes vise à atteindre cet objectif en responsabilisant chaque établissement scolaire sur le devenir de ses élèves.

Ainsi, dans chaque collège, lycée ou lycée professionnel, une équipe légère est chargée d'accueillir, en entretien individuel, tout élève désireux de se tourner vers la vie active et de l'aider à affiner et à construire son projet.

La diversité des situations individuelles impose la diversité des réponses. C'est pourquoi il faut tenir compte de l'environnement local et des besoins qui s'y expriment.

Ce dispositif s'appuie sur une étroite collaboration avec les différents partenaires locaux capables d'aider les jeunes à trouver à l'extérieur de l'éducation nationale une voie d'insertion.

Dans ce domaine, il est vrai, la relation avec les entreprises est essentielle. Déjà, les 15 000 jumelages existant entre des établissements de l'éducation nationale et des entreprises sont le signe d'un nouvel équilibre entre l'action qui se développe à l'intérieur de l'éducation nationale et la prise de conscience des besoins de formation qu'on voit naître dans les entreprises. Les relations tissées entre l'éducation nationale et le monde économique à l'occasion des jumelages, de l'apprentissage et de la formation continue doivent également servir à mieux insérer les jeunes dans un premier emploi.

L'augmentation de 180 millions de francs, prévue dans le projet de budget pour 1989, permettra de doubler les effectifs concernés à la prochaine rentrée et de mettre l'accent sur les actions les plus longues.

Les entretiens approfondis concernent 200 000 jeunes ; le dispositif, je le préciserai éventuellement, si la question m'est posée, pourra effectivement s'appuyer sur diverses formations spécifiques : cycles d'insertion professionnelle par alternance, modules de répréparation d'examen en alternance, formations complémentaires d'initiatives locales, ou actions spécifiques conçues en fonction des besoins.

Cet ensemble de dispositions qui concernent l'insertion professionnelle des jeunes mérite effectivement que l'on réfléchisse à la façon d'articuler l'effort de l'éducation nationale et l'effort du monde économique sous toutes ses formes.

Vous avez évoqué, monsieur Couanau, le besoin d'expérimentations. Je ne suis pas hostile à la recherche d'expérimentations. Mais encore faut-il prendre en compte l'évolution du système d'éducation dans le cadre de la société telle qu'elle est aujourd'hui.

L'accélération du processus de revalorisation et de développement de l'enseignement technique qui est voulue dans le projet de budget pour 1989 doit s'inscrire dans le temps. Nous savons bien que tout ne se fera pas au cours d'un seul exercice budgétaire. Cela se fera par la capacité d'associer l'effort de l'Etat à celui qui se développe sur le terrain et auquel peut contribuer le projet d'établissement que j'ai demandé à tous les établissements techniques et professionnels d'élaborer en 1989.

Chacun sait bien l'importance de la rénovation de notre système éducatif. En 1989, si vous le voulez, une étape importante peut être franchie. Le projet de budget qui vous est présenté constitue un premier pas, mais aussi un pas décisif dans ce sens. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Jean-Claude Gaudin.

M. Jean-Claude Gaudin. Monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, il m'est impossible d'évoquer, en quelques minutes, tous les aspects de votre budget et, au-delà, de porter un jugement global sur la ligne politique que vous entendez définir en matière d'éducation.

Pour nous aussi, la modernisation de notre système éducatif, une meilleure formation des jeunes Français qui assure tout à la fois une élévation du niveau de culture générale et une réelle insertion professionnelle sont autant de priorités - et mes amis du groupe Union pour la démocratie française vous le diront à nouveau en vous posant des questions tout à l'heure.

Nous savons tous qu'il nous faut répondre par cette politique ambitieuse aux défis des mutations du monde moderne, alors qu'aujourd'hui 90 000 jeunes quittent chaque année le système scolaire sans aucune formation.

Vous affichez votre volonté d'agir en ce sens, et l'évolution quantitative de votre budget témoigne que vous entendez vous donner les moyens de réussir ; cet effort s'inscrit d'ailleurs dans le droit fil de l'action engagée par vos prédécesseurs.

Toutefois, l'aspect quantitatif de votre politique n'est qu'un des éléments du jugement que nous pouvons porter. Beaucoup d'argent mal orienté, mal utilisé, ne fait pas une bonne politique.

Vous savez notre souci en ce domaine de lever trop de rigidités, trop de blocages qui hypothèquent l'évolution de notre système d'enseignement.

Pour nous, la politique de l'éducation de demain passe par plus de décentralisation et de déconcentration, par plus d'initiatives et de responsabilités de tous les partenaires intéressés à l'œuvre éducative - administration, chefs d'établissement, professeurs, parents et enfants.

Aurez-vous la volonté et la possibilité de vous orienter dans cette direction en résistant à trop de pesanteurs administratives ou syndicales et à tous les corporatismes ?

Vous nous annoncez l'élaboration d'une prochaine loi d'orientation. C'est dans ce cadre que nous pourrions revenir sur ces thèmes que nous estimons prioritaires, et que nous testerions votre souci concret d'œuvrer pour une meilleure adaptation de notre système scolaire.

Dans l'immédiat, je limiterai mon intervention à un aspect financier sur lequel je suis déjà intervenu à plusieurs reprises et pour lequel mes propos seront identiques à ceux des années passées.

C'est aussi en tant que président du conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur que je m'adresse à vous, et je pense pouvoir exprimer ici le sentiment de la quasi-totalité des présidents de région.

Les dépenses de fonctionnement des lycées publics et privés font l'objet d'un transfert de l'Etat sous la forme de la dotation globale de décentralisation dont M. Desrosier a parlé au début de son propos, tout à l'heure, et j'indique, bien entendu - en m'en excusant auprès de vous, monsieur le ministre d'Etat - que ces propos devraient peut-être plus s'adresser à M. le ministre de l'intérieur qu'à vous-même ; mais, quand on parle de lycées, on parle d'éducation nationale, et, par conséquent, je suis bien obligé de vous les tenir.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Je vous écoute !

M. Jean-Claude Gaudin. Prenons l'exemple de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur : la D.G.D. se sera élevée en 1988 à 140 millions de francs. Au même titre, nous aurons inscrit au total dans le budget de 1988 la somme de 174 millions de francs.

Vous voyez, monsieur le ministre d'Etat, l'ampleur du retard à combler.

Le projet de loi de finances pour 1989 accorde une augmentation de 9 p. 100 en masse. Mais il s'agit d'une fausse augmentation.

En effet, les effectifs ont augmenté de 5 p. 100 et, par ailleurs, l'augmentation des filières technologiques, plus coûteuses, amène à constater que les 9 p. 100 supplémentaires ne représentent en fait que l'évolution stricte en masse, compte tenu de l'érosion monétaire, du budget 1988.

Il n'y a donc pas, contrairement aux déclarations du Gouvernement, de rattrapage.

De plus, des difficultés demeurent.

Je pense au problème des sections nouvelles. Lorsqu'elles sont ouvertes au mois de septembre, leur coût de fonctionnement n'est pas comptabilisé dans la D.G.D., et n'entre en ligne de compte qu'au bout d'un an. Les régions doivent assumer seules cette charge et, pour la couvrir, recourir à l'emprunt. Or, vous le savez comme moi, les emprunts d'aujourd'hui sont les impôts de demain.

Je pense aussi aux participations communales. Avant la décentralisation, les communes participaient au fonctionnement des lycées. Cette participation n'est pas prise en compte par l'Etat. Ce sont désormais les régions qui l'assument. Il serait nécessaire d'augmenter la D.G.D. de 8 p. 100 pour couvrir cette charge. Il faudrait en parler à M. le ministre de l'intérieur !

Je pense également aux personnels d'entretien et administratif et vous venez de l'évoquer. Si la tendance à la suppression des postes A.T.O.S. a été inversée, il n'en demeure pas moins que les régions ont eu à financer ces postes et que la croissance des coûts de fonctionnement leur incombe encore.

S'ajoute encore le problème des personnels des rectorats et des inspections académiques. Lors de la décentralisation, il n'y a pas eu de mise à disposition du personnel administratif qui traitait les dossiers.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Mais si !

M. Jean-Claude Gaudin. Mais non !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Mais si !

M. Jean-Claude Gaudin. Pas du tout ! Je peux vous le dire - mais peut-être faites-vous de la provocation pour me faire perdre un peu du temps ! (Rires) -, je n'ai pas récupéré un seul fonctionnaire du rectorat alors que j'ai été obligé de créer un service « Education nationale » pour entretenir, construire ou équiper 190 lycées, uniquement des lycées publics, dans la région.

Il n'est pas normal, monsieur le ministre d'Etat - je cède à la provocation de la gauche (Nouveaux rires) -, que vous ne détachiez pas un certain nombre de personnels des rectorats pour les mettre au service des régions ou alors, je me demande - provocation pour provocation ! - qu'est-ce qu'on fout dans les rectorats ! (Oh ! sur les bancs du groupe socialiste.)

Aux problèmes de fonctionnement s'ajoute la délicate question des investissements. Pour construire, réaliser les extensions, équiper et assurer le contrôle, l'entretien et les grosses réparations des lycées, l'Etat transfère aux régions la « dotation régionale d'équipement scolaire », la D.R.E.S. Mais cette dotation est totalement insuffisante !

On peut estimer que l'ensemble des régions ont été amenées à accorder 2 milliards de francs supplémentaires à la D.R.E.S. de l'Etat qui s'élevait à 3,4 milliards de francs. Pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, nous avons reçu de l'Etat 128 millions de francs en 1988, alors que le conseil régional aura dû dépenser le triple, soit 375 millions, pour faire, monsieur Derosier, et là j'espère que vous allez me féliciter, dans ma région, de l'éducation nationale, le premier budget de la région. Alors que l'Etat nous donne 268 millions de francs, je mets 600 millions sur l'éducation nationale.

M. Bernard Derosier, rapporteur par avis. Ce n'est pas assez ! (Rires sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Jean-Claude Gaudin. Monsieur le ministre d'Etat, je vous le disais tout à l'heure en aparté dans les couloirs, en deux ans et demi j'ai construit ou reconstruit dix lycées, compte tenu des constructions que j'ai décidées pour les mois

qui viennent. Vous pourrez venir si vous le voulez. Je vous inviterai à en inaugurer quelques-uns ! (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

Or la loi de finances ne nous propose qu'une augmentation de 3 p. 100, c'est-à-dire à peine l'érosion monétaire, niant ainsi la réalité des besoins.

C'est pourquoi j'avais déposé, en accord avec les présidents des conseils régionaux, MM. Blanc, Doussier, Fosse, ainsi que le président Giscard d'Estaing, un amendement qui est devenu l'article 98 de la loi de finances pour 1987, aux termes duquel la commission d'évaluation des charges devait établir au plus vite le montant des charges transférées aux régions, qu'il s'agisse de l'état du patrimoine ou de l'évolution des effectifs. Le gouvernement d'alors, conscient du problème posé aux régions, avait débloqué, fin 1987, une provision de 1 200 millions de francs.

Nous demandions aussi qu'une annexe au budget soit établie. Or, quel est aujourd'hui le bilan ?

Seulement 500 millions de francs ont été distribués selon les critères de la D.R.E.S., ce qui représente 29 millions de francs pour la région Provence - Alpes - Côte d'Azur.

Un député du groupe socialiste. On s'en fout !

M. Jean-Claude Gaudin. Vous peut-être, mais moi pas !

Quant aux 700 millions restants, les lycées attendent toujours, selon le bon vouloir de la fameuse commission d'évaluation des charges. Il faut un peu bouculer cette commission.

M. René Couanau, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Jean-Claude Gaudin. En effet, pendant deux ans, après le vote du Parlement, rien n'a abouti. D'analyses subtiles en échantillons tatillons, beaucoup de temps a été perdu, ce qui permet au Gouvernement de ne pas régler ses dettes, pourtant définies par la loi.

Je vous le demande, monsieur le ministre d'Etat : Que sont ces 700 millions devenus ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports. Ils arrivent !

M. Jean-Claude Gaudin. Croyez bien que tous les lycées de France attendent une réponse précise de votre part.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Vous l'aurez.

M. Jean-Claude Gaudin. Pour nous résumer, la D.G.D. et la D.R.E.S. se situent à des niveaux insuffisants pour répondre à la réalité de la demande des lycées.

M. le président. Monsieur Gaudin, il vous faut conclure.

M. Jean-Claude Gaudin. Et tant que la commission d'évaluation des charges ne se sera pas prononcée, la situation ne pourra pas s'améliorer.

En conséquence, et en attendant cette réponse, nous demandons au Gouvernement, comme mesure préventive, que la loi de finances pour 1989 intègre de nouveau une dotation complémentaire sans laquelle le transfert continuera de s'alourdir aux dépens des conseils régionaux.

M. René Couanau, rapporteur pour avis. Absolument !

M. Jean-Claude Gaudin. Je ne sais pas si c'est cela, la méthode Rocard, mais que penser lorsque le Premier ministre envoie une note aux préfets, en date du 14 septembre, dans laquelle il affirme d'une phrase sibylline : « Outre les priorités communes à l'Etat et aux régions... l'Etat conditionnera sa participation aux autres projets demandés par les régions aux dossiers prioritaires pour l'Etat, principalement le premier cycle universitaire. » ?

Je sais bien que cette lettre était adressée aux préfets, et non pas, Dieu merci !, aux présidents des conseils régionaux mais les termes en sont inacceptables car le premier cycle universitaire est du seul domaine de l'Etat.

Or vous ne pouvez pas dire que les régions, à grande majorité de droite,...

M. Jean Proveux. Ça ne va pas durer longtemps !

M. Jean-Claude Gaudin. ... ce qui irrite souvent certains de nos collègues (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste), soient arc-boutés dans une position négative vis-à-vis de l'enseignement supérieur.

Dans la seule région Provence-Alpes-Côte d'Azur (*Encore ! sur les bancs du groupe socialiste*), cela sert d'exemple.

M. Jean Provoux. Quel exemple !

M. Jean-Claude Gaudin. ... et je suis heureux que vous y soyez attentifs, ...

M. Alain La Vern. C'est mal géré !

M. Jean-Claude Gaudin. ... 12 500 élèves titulaires du baccalauréat préparent leur entrée dans de grandes écoles, dans nos lycées, avec des équipements de pointe performants que nous payons.

Qui plus est, nous payons les I.U.T., nous payons les B.T.S., nous payons les écoles d'ingénieurs ! Que voulez-vous encore, monsieur le ministre d'Etat, nous faire payer en plus ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Compte tenu de la façon dont vous vous êtes exprimé ce matin et compte tenu du dialogue que vous essayez d'instaurer, je pense que nous arriverons à nous entendre. Mais si vous voulez nous faire payer, au moins, discutons ensemble des priorités. C'est bien le moins. Vous donnez l'impression de le vouloir. Cela nous fait plaisir !

Je terminerai mon propos en vous disant aussi combien nous serons attentifs à ce qui est fait pour l'enseignement privé.

M. Yves Durand. Et voilà !

M. Jean-Claude Gaudin. Cela nous paraît tout à fait normal et c'est là, mes chers collègues, qu'il y a effectivement une différence d'approche. Votre provocation m'incite à répondre (*sourires*) que, pour nous, c'est clair : nous sommes pour que les parents choisissent l'école de leurs enfants comme ils le veulent.

M. Bernard Derosier, rapporteur pour avis. D'accord !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Nous aussi !

M. Philippe Sanmarco. Surtout avec leur argent !

M. Jean-Claude Gaudin. Nous, nous considérons qu'il est du devoir de l'Etat de donner toutes les chances, c'est-à-dire tous les crédits, aussi bien à ceux qui choisissent l'école privée qu'à ceux qui choisissent l'école publique (*M. Bruno Bourg-Broc applaudit*).

C'est là, monsieur Derosier, qu'il y a sûrement un fossé entre vous et moi. Vous ne vous en portez pas plus mal, moi non plus ! (*Rires.*) Mais, en tout cas, sur ce problème-là, je ne crois pas que nous puissions beaucoup nous rapprocher, monsieur le ministre d'Etat. Là encore, j'ai tenu compte le votre modération.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Gaudin.

M. Jean-Claude Gaudin. J'ai terminé, monsieur le président, mais je suis l'orateur principal de mon groupe...

M. Philippe Sanmarco. Et les autres ?

M. Jean-Claude Gaudin. ... et il n'y en a pas d'autres après !

M. le président. Ce n'est pas une raison.

M. Jean-Claude Gaudin. Monsieur le ministre d'Etat, vous avez dit : je respecte la loi, je donne les crédits nécessaires. Nous aurons tout à l'heure à vous présenter quelques amendements en ce sens.

C'est vrai que vous respectez la loi et c'est tout à votre honneur. Mais j'allais dire : cela est naturel.

Il n'empêche que l'enseignement privé manque de 1 000 postes supplémentaires, ce qui ne permettra pas aux établissements privés, compte tenu de l'augmentation des effectifs, de participer pleinement à la politique de développement de notre système éducatif, notamment dans les lycées.

Par ailleurs, nous regrettons que, sur deux points précis, la parité n'ait pas été respectée.

Il s'agit, en particulier, des conditions d'application à l'enseignement privé du décret de juin 1988 relatif à l'équipement et au renouvellement du matériel informatique. Il n'est pas normal - mais peut-être allez-vous nous répondre sur ce point - que l'on ne donne pas à l'enseignement privé les moyens nécessaires en matériel informatique, comme cela se passe pour tous les lycées publics. Nous attendons de votre part des précisions.

Deuxième point : le système privé d'enseignement n'est pas associé à la mise en place des zones d'éducation prioritaire. Contrairement à certaines déclarations polémiques, les écoles privées contribuent à l'accueil et à la formation des enfants en difficulté et des enfants de famille étrangère. Il serait dès lors équitable qu'elles puissent bénéficier de la mise en place de ces zones.

Monsieur le ministre d'Etat, nous allons déposer plusieurs amendements. Nous le ferons en commun avec nos collègues du groupe de l'U.D.C. et, en fonction de vos réponses, nous vous dirons si nous pouvons ou non voter aujourd'hui pour votre budget.

Je voudrais avant de quitter cette tribune vous présenter mes excuses, car des impératifs m'obligent à rentrer immédiatement à Marseille. Je ne serai donc pas présent cet après-midi lorsque vous répondrez à mon intervention.

Tout à l'heure, vous avez parlé d'un historien auquel vous avez confié une mission, le professeur Philippe Joutard. Il se trouve qu'il a présidé à la rédaction d'un ouvrage : *Treize événements qui ont fait l'histoire de Marseille*, que j'ai décidé d'offrir à tous les élèves de seconde des lycées publics et privés de Marseille. J'ai pensé qu'il était de mon devoir de vous l'offrir aussi. Si vous le voulez bien, je vais le faire en descendant de cette tribune. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre. - Sourires sur divers bancs.*)

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Comme il s'agit d'un point d'histoire particulièrement important, j'accepte volontiers ce deuxième exemplaire, car c'est un livre que m'a déjà offert M. Joutard ! (*Sourires.*)

M. Jean-Claude Gaudin. Si M. Joutard l'a fait, il a bien fait ! Mais de toute façon, c'est moi qui les paye tous ! (*Rires.*)

M. le président. Monsieur Gaudin, vous avez très largement dépassé votre temps de parole. Pourtant, je serai probablement le seul à ne pas avoir ce livre ! (*Rires.*)

La parole est à M. Philippe Sanmarco.

M. Philippe Sanmarco. Rassurez-vous, monsieur le ministre d'Etat, je ne vous parlerai pas de la région Provence-Côte d'Azur ni même de Marseille, où pourtant, bien des initiatives qui ont été prises dans le système éducatif pourraient servir à la réflexion commune de la nation.

Quoi qu'il en soit, vous ne serez pas surpris que le groupe socialiste ait entendu avec une grande satisfaction votre exposé sur le budget de l'enseignement scolaire. Ainsi se trouve confortée l'appréciation très favorable que nous portons sur un projet de loi de finances qui, à l'évidence, renoue avec le grand effort accompli entre 1981 et 1986, et rompt avec les pratiques de la période 1986-1988 et, surtout, amorce sérieusement et concrètement la révision d'ensemble du système éducatif.

Nous avons été très sensibles, en particulier, aux propos élogieux que vous avez tenus sur la valeur de ce système. Le bilan en est éloquent et il convient d'abord, au moment où ce long débat s'engage, de ne pas le noircir abusivement.

Il est vrai cependant, et les deux dernières années n'ont pas arrangé les choses, que la tendance générale est à un alourdissement. Les statistiques montrent que les surcharges de classes ou les faibles taux d'encadrement, qui n'étaient autrefois - un autrefois pas très ancien - que l'exception, se sont maintenant généralisés de manière inquiétante. De nouveaux défis sont donc à relever et cela explique que la rentrée 1988, cette rentrée dont vous avez hérité, ait été difficile : classes surchargées, redoublements, échecs scolaires, problèmes d'insertion professionnelle. Au-delà même des quelques cas médiatiques dont nous avons pu être les témoins, c'est partout, absolument partout, que la situation est difficile. Hommage doit donc être rendu, surtout là où nul n'en a rien su, au corps enseignant, grâce auquel, malgré tout, le système a tenu.

Le bilan général de l'échec scolaire a été chiffré, dans un rapport de M. Andrieu au Comité économique et social, à près de 100 milliards de francs. C'est dire si la situation dont vous héritez est problématique.

Aussi notre premier sujet de satisfaction tient-il au fait que les engagements de l'élection présidentielle ont été respectés. Déjà, les décrets d'avance que vous avez pris dès

voire entrée en fonction constituait un véritable plan d'urgence allant bien au-delà de ce qui est la norme en pareille circonstance. Et dans ce projet de loi de finances - les rapporteurs pour avis s'en sont expliqués longuement - nous retrouvons la même inspiration : développement des capacités d'accueil et amélioration de la situation des personnels. Ces mesures ont valeur pour l'immédiat, et c'était nécessaire, mais elles engagent aussi l'avenir proche en renforçant l'efficacité générale du système éducatif.

Mais notre satisfaction, monsieur le ministre d'Etat, va bien au-delà du document budgétaire que vous nous présentez. Le soutien déterminé que nous apportons à votre démarche prend en réalité sa source dans le changement de cap qui y est nettement perceptible et qui, lui, engage l'avenir à long terme. Il s'agit cette fois de bien autre chose que de continuer sans fin la poursuite des tendances budgétaires passées au hasard des arbitrages même si, cette année, ils sont très largement positifs.

Cela dit, nous ne trouvons dans ce budget, il faut en être conscient, que le strict nécessaire, ce qui va juste permettre au bateau de tenir la mer. Nous ne sommes pas encore en situation de desserrer l'étouffement dans lequel le système éducatif se trouve pris. C'est pourquoi de lourdes inquiétudes pèsent encore sur la manière dont la rentrée 1989 va s'effectuer, mais les propos que vous venez de tenir ont largement contribué à les apaiser.

Deux exemples à cet égard.

Les conférences se multiplient sur l'illettrisme en classe de sixième. Fort bien, mais comment s'y attaquer concrètement ? Aussi aimerais-je vous entendre préciser à nouveau en quoi votre conception de l'enseignement préscolaire et primaire permettra de lutter contre l'illettrisme car, en sixième, tout est déjà joué.

Par ailleurs, allons-nous continuer à assister passivement au développement des redoublements en seconde, ces couperets du deuxième cycle qui sont un démenti à la démocratisation ?

Sur un plan général, nous avons la conviction qu'il est impératif d'opérer une révision d'ensemble, la certitude que des tendances lourdes nous imposent de remettre tout le système à plat.

Nous sommes, vous êtes, monsieur le ministre d'Etat, à un grand moment de notre histoire collective. Il va falloir choisir ou subir. Devant la lame de fond qui se profile, c'est de notre détermination, en particulier au cours des semaines et des mois qui viennent, que dépendra la maîtrise de l'ensemble du système éducatif, de notre défaillance, le constat passif de son effondrement.

De l'action que vous avez entreprise, vous avez dit qu'elle est une mission. Face aux situations qui vous sont laissées en héritage, deux exemples des objectifs que vous vous êtes assignés montrent à quel point cette appellation est pertinente et expliquent aussi pourquoi notre soutien vous est acquis, bien au-delà du débat budgétaire, pour les mois et les années à venir.

Le premier de ces objectifs consiste à porter 80 p. 100 d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat. Voilà une tendance lourde de la société française qui correspond à une profonde aspiration des familles, des enfants, de l'économie générale. Je serais presque tenté de dire qu'il ne s'agit même pas d'un objectif à atteindre, mais d'un problème à résoudre. Ira-t-on vers cette situation en l'assumant vraiment, en donnant aux enfants, réellement et sans mensonge, l'égalité des chances, ou nous contenterons-nous de statistiques élogieuses en maintenant illusoirement des pans entiers de notre jeunesse dans le système éducatif, avant de les abandonner dans une économie où tout espoir leur sera refusé dès le départ ?

Or, au moment même où nous sommes confrontés à ce défi qui consiste à faire à la fois un enseignement de masse et de qualité, nous constatons la persistance d'inégalités au sein du dispositif éducatif. Nous le savons tous, les enfants des milieux favorisés se révèlent les premières victimes des « mécanismes d'orientation », qui sont en réalité l'expression de la sélection par l'échec. Ce processus commence dès le cours préparatoire. Nul d'entre nous n'ignore l'hypocrisie des choix de première langue en sixième, et chacun sait pertinemment ce qui se cache derrière les choix d'options en quatrième. En seconde, c'est la grande gymnastique des diversifications, qui dissimule la hiérarchisation des filières, donc des sections de baccalauréat et des cursus universitaires possibles.

Le défi est déjà lancé, mais cette mécanique d'exclusion et de marginalisation est toujours en place au sein du système scolaire.

D'autres l'ont dit avant moi, ce sont des dizaines de milliers d'enfants qui, chaque année, sortent du système éducatif sans diplôme, sans qualification. Ces enfants, monsieur le ministre d'Etat, ne se remettront pratiquement jamais de leur échec. Il sera naturellement utile de se préoccuper ensuite de leur insertion professionnelle, des petits boulots, de leur exclusion, de leur marginalisation, de la difficulté aussi de leur insertion sociale dans la vie quotidienne des grandes villes. Il l'aurait été davantage - et nous attendons de vous les moyens nécessaires - de garder tous ces enfants au sein du système scolaire, mais avec de vraies chances de réussite. Oui, il aurait été utile de s'attaquer ainsi aux causes premières de l'exclusion, plutôt que d'être obligés, comme nous l'avons fait à juste titre, de s'en prendre à ses seuls effets en votant dès le début de cette législature la loi sur le revenu minimum d'insertion.

Deuxième exemple des défis auxquels vous entendez répondre et qui expliquent notre soutien déterminé : la société française devra, en moins de douze ans, recruter près de 400 000 enseignants. Comment y parviendra-t-elle ?

Va-t-on prélever sur les collèges les enseignants des lycées ? Attention, monsieur le ministre d'Etat ! Nous savons qu'un retournement démographique se produira en 1990-1991. En outre, la situation des collèges n'est pas à ce point brillante qu'elle puisse supporter une nouvelle dégradation, simplement pour éviter que celle du voisin n'empire.

Allons-nous ramasser sur la place publique, comme le redoute M. Lesourne, des non-titulaires, voire des non-francophones ? Allons-nous simplement nous contenter d'heures supplémentaires ? Certainement pas ! A cet égard, le rapport de la Cour des comptes de 1988 est très intéressant car il situe bien la menace. L'extrait que je vais citer ne concerne que le corps des instituteurs, mais le constat qui y est fait s'applique, hélas, à l'ensemble du système éducatif.

La Cour des comptes déclare : « Les difficultés que connaît l'école sont souvent liées à celles qu'éprouvent ses enseignants. L'augmentation massive de leur nombre » - il s'agit des 65 000 enseignants recrutés en vingt-cinq ans ; je rappelle que nous devons en recruter 400 000 en douze ans ! - « s'est faite par un recours fréquent à des personnels moins qualifiés, moins bien formés. Dans un proche avenir, les besoins de renouvellement du corps atteindront des proportions telles que le risque de voir se reproduire des recrutements inadaptés ne peut être exclu. »

Qu'en termes élégants, ces choses-là sont dites !

Il va donc falloir recruter, c'est l'impératif absolu, mais les résultats actuels - 3 000 postes n'ont pas été pourvus au C.A.P.E.S. en 1988 - montrent que c'est impossible si l'on s'en tient au *statu quo*. Par conséquent, la situation présente ne peut plus durer. Elle exprime d'ailleurs une dévalorisation profonde de l'image du métier des enseignants dans notre société.

Et nous voici au cœur du sujet, à l'action dont tout le reste va dépendre : la revalorisation de la condition enseignante.

Car tel est bien le véritable enjeu, monsieur le ministre d'Etat. Vous nous avez parlé des rythmes scolaires, du contenu des programmes, des horaires. Fort bien ! Mais si on ne règle pas d'abord ce problème-là, tout le reste sera traité, naturellement, mais ne pourra l'être que par voie d'abandon. C'est là que se trouve la clef de la maîtrise de l'ensemble du processus.

Un allègement des programmes, mais pas pour travailler moins et peut-être même pour travailler plus : soit ! Encore faut-il que nous ayons répondu au préalable à cette exigence qui change, de par son nombre, la nature même du problème posé.

Revaloriser, naturellement, c'est mieux rémunérer. Mais il ne faudrait pas que nous rêvions trop. M. Planchou a parlé de 40 milliards de francs, d'une augmentation de 25 p. 100. Je laisse chacun imaginer la difficulté de l'exercice !

M. le président. Il faut conclure, mon cher collègue.

M. Philippe Sanmarco. Revaloriser, c'est aussi mieux former, et j'aimerais vous entendre, monsieur le ministre d'Etat, sur le problème des écoles normales au niveau départemental ou académique. Le soutien de l'Université leur est indispensable, compte tenu de l'effort qui leur est demandé.

Il faudrait également pourvoir au remplacement des professeurs qui suivent un stage. A quoi bon parler d'une amélioration pour demain, si c'est pour laisser s'aggraver la situation présente ! Enfin, est-il normal que les enseignants qui préparent un concours interne ne bénéficient d'aucune décharge et doivent faire face à un programme plus lourd que les candidats aux concours externes ?

Revaloriser, c'est encore mieux gérer. Il faudra bien, d'une manière ou d'une autre, répondre au problème de l'instabilité des débutants, la « galère » comme ils disent, l'errance pendant dix ans, puis les fonctions de titulaire remplaçant, la mutation, enfin, après quinze ans ! En caricaturant, on pourrait dire que tous les postes les plus difficiles sont attribués aux plus jeunes et que, plus tard, l'absence de mobilité est totale. Est-il normal d'enseigner à la même classe d'âge toute sa carrière durant ? Ne faudrait-il pas, au contraire de la pratique actuelle, confier les postes les plus difficiles aux plus expérimentés, et donc reconnaître l'exercice d'une mission particulière ?

Cette reconnaissance de missions nouvelles justifie, elle aussi, la remise à jour des salaires. Va-t-on laisser, par exemple, les études surveillées privées de toute valeur pédagogique ou souhaite-t-on, au contraire, les transformer en véritables lieux de travail ? Ne veut-on pas faire des conseils de classe, du dialogue avec chacun des enfants, des tâches faisant partie intégrante de la mission de l'enseignant et qui supposent des rémunérations en conséquence ?

Bref, c'est grâce à une amélioration de l'ensemble des conditions de travail que la fonction enseignante pourra être revalorisée.

Le projet de loi de finances pour 1989 et vos déclarations récentes montrent qu'au-delà de la gestion tranquille de cette année vous vous orientez vers autre chose. Mais, loi d'orientation ou loi de programmation, je souhaiterais qu'on ne se paie pas de mots. L'important, c'est la concertation. Elle ne pouvait pas démarrer plus tôt. Dès le mois de juin, à peine entré en fonctions, vous avez préparé et pris les décrets d'urgence, les arbitrages ont eu lieu au mois d'août, puis ce fut la rentrée scolaire et nous voici rendus au débat budgétaire. Que les négociations s'engagent la semaine prochaine, on ne pouvait donc espérer mieux.

Cette concertation doit être rapide. Tout a été dit et écrit. Tous ceux qui s'intéressent au grave problème de l'éducation savent ce qu'il en est.

Nous souhaitons aussi que cette concertation se traduise concrètement dès la rentrée de 1989 et que, pour les mesures applicables ultérieurement, un calendrier précis soit établi et assorti des moyens correspondants. C'est, à mon sens, une des implications de ce « nouveau contrat » que vous souhaitez passer avec les enfants, les parents, les enseignants et les collectivités locales.

Pour notre part, nous avons reçu l'ensemble des syndicats. Ils éprouvent beaucoup d'impatience, voire d'amertume, et on les comprend ! En même temps, ils nous ont semblé prêts à discuter de tout, car ils sont conscients de la gravité de la situation. Mais, quelle que soit leur bonne volonté, ils n'accepteront jamais que les efforts indispensables soient faits sur le dos des enseignants. C'est grâce à eux que le système tient encore. C'est eux qui peuvent rétablir la situation, dès lors que des moyens normaux, compte tenu de l'évolution de l'enseignement de masse, leur seront à nouveau assurés.

Et puisque j'en suis aux efforts nécessaires, sans doute une part en revient-elle à votre administration centrale. Il est tout de même curieux de constater qu'en quatre ans, de 1984 à 1988, et simplement dans le deuxième cycle, ce sont 100 000 élèves qui avaient été « non prévus ». Ils étaient pourtant quelque part !

Monsieur le ministre d'Etat, au cours de ce débat budgétaire, vous pouvez, je l'ai dit, être assuré de notre complet soutien. Sachez qu'il ne vous sera pas mesuré davantage durant les mois qui nous séparent de notre prochaine rencontre, ici même, au printemps. Car le groupe socialiste approuve sans partage la politique que vous avez entreprise. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. Bruno Bourg-Broc.

M. Bruno Bourg-Broc. Monsieur le ministre d'Etat, alors que je me félicitais l'an passé, à cette même tribune, avec certains de vos amis d'ailleurs, de voir le budget de l'éducation nationale présenté par M. Monory s'inscrire dans une

perspective à moyen terme, force est de constater que le projet que vous nous présentez aujourd'hui manque singulièrement d'un « grand dessin », pour reprendre l'expression utilisée par le président de notre assemblée, dans un article publié par *Le Monde* au cours de l'été.

Si j'en juge par votre budget, vous avez choisi de faire l'impasse sur le projet éducatif pourtant annoncé à grand renfort de publicité par M. Mitterrand, lors de la campagne présidentielle. Comme le remarquait un journaliste au mois de juillet dernier, vous avez choisi de vous « hâter lentement ». Mais ce qui était compréhensible le 20 juillet, en pleine période estivale, l'est moins en novembre, une fois que la rentrée est faite.

D'une façon générale, votre budget se caractérise en effet par une dispersion des crédits, un véritable saupoudrage destiné à pallier les manquements les plus criants. On n'y trouve rien des engagements pluriannuels décidés par le précédent gouvernement, mais seulement quelques mesures éparses, habillées différemment, quand il ne s'agit pas de faire du neuf avec de vieux slogans syndicalo-corporatistes.

Aucune de ces mesures ne témoigne de la recherche d'une véritable solution d'ensemble qui soit cohérente et tournée vers l'avenir. A l'inquiétude des élèves, des enseignants et des parents, vous répondez par la perspective d'une loi d'orientation, qui plus est repoussée à l'année prochaine, ce qui conduit à s'interroger. Faut-il un an pour préparer une loi, alors que toutes les données ont déjà été étudiées dans le rapport du Collège de France auquel se réfère M. Mitterrand dans la *Lettre à tous les Français*, et dans le rapport de M. Lesourne, déposé en décembre dernier et admis par tous ? Allez-vous donc jusqu'à refuser les chiffres des experts les plus éminents, alors qu'ils ont été désignés par les plus hautes autorités de l'Etat ?

Pourtant, les avantages de la méthode des engagements pluriannuels seraient multiples. On pourrait enfin substituer une gestion maîtrisée des flux d'élèves et de la répartition des moyens aux coups d'accordéon de l'annualité budgétaire. Mais vous, vous réclamez haut et fort des programmations lorsque vous êtes dans l'opposition, pour les oublier bien vite lorsque vous êtes au pouvoir, à l'exception - peut-être - de M. Chevènement.

En réalité, vous n'avez pas profité de ce budget pour amorcer une stratégie d'ensemble sur l'évolution du système ; vous avez mis en œuvre des moyens qui relèvent uniquement de l'ordre du quantitatif. Certes, vous avez eu soin, aussi bien lors de nos travaux en commission qu'à cette tribune, d'équilibrer l'exposé de vos mesures en nous présentant, après des dispositions relatives aux créations d'emploi dont je ne conteste pas le bien-fondé, une longue liste de mesures qualitatives.

Nous adhérons d'ailleurs pour l'essentiel à ces objectifs. Qui ne le ferait quand 50 p. 100 d'une classe d'âge sort du système éducatif aux niveaux les plus bas, dont 40 p. 100 sans diplôme ? Qui ne le ferait à l'heure où l'échéance européenne se rapproche ? Mais nous ne pourrions pas vous suivre sur les mesures proposées parce qu'elles sont gravement insuffisantes.

Puisque je viens d'évoquer l'Europe, prenons l'exemple des langues vivantes que nous, Français, pratiquons si peu.

Vous avez annoncé votre intention d'introduire dès le primaire un enseignement des langues vivantes, ce qui, à l'horizon de 1993 me paraît être une bonne chose. Mais, pour l'instant, je constate que cette mesure annoncée n'est pas étudiée et ne bénéficie pas des crédits nécessaires. C'est plus une « mesure gadget » qu'une mesure sérieuse.

Actuellement, 87 000 élèves du primaire bénéficient d'un enseignement de langue vivante, principalement l'allemand et l'anglais, surtout en cours moyen. Je crains que ce chiffre, malgré vos déclarations officielles, n'augmente pas au cours de cette année scolaire, ni même à la prochaine rentrée.

Je voudrais vous exposer ma crainte.

En effet, votre budget ne prévoit que 20 millions de francs, à la fois pour une initiation en primaire et pour une généralisation de la seconde langue dans les collèges et les lycées professionnels. A raison de deux heures par semaine dans les écoles et de trois heures dans le second cycle court, ce qui est un minimum, ces 20 millions de francs ne permettent pas de généraliser la seconde langue dans les collèges et les lycées professionnels, puisque, dans ces filières, une partie des élèves n'étudie pas de première langue.

En fait, ce crédit ne finance l'étude d'une première langue que pour la moitié des élèves des filières professionnelles n'étudiant pas de langue vivante, soit 75 000 élèves environ. Nous sommes donc loin du compte et de la généralisation annoncée de l'étude de la seconde langue ! Alors, permettez-moi de vous poser, monsieur le ministre, une question : que reste-t-il pour le primaire ?

J'ajoute que rien n'a été étudié pour garantir le sérieux de cette mesure. Qui, dans les écoles, assurera l'enseignement précoce des langues vivantes ? Des stages de formation sont-ils prévus à cet effet ? Quel sera le programme ? Quels seront les élèves concernés ? A quel niveau d'étude ?

A toutes ces questions, j'en adjoins une autre.

Dans le cadre de la procédure des questions écrites, je vous ai interrogé, monsieur le ministre, sur les effectifs d'assistants étrangers dans nos établissements scolaires. Vous m'avez indiqué, le 17 octobre dernier, que 2 732 assistants étaient actuellement en poste sur la base des conventions d'échange passées avec nos pays partenaires. Je dois avouer que le chiffre m'a paru très insuffisant. Allez-vous, notamment dans le cadre européen, réviser cette politique d'échange de jeunes, de manière à ce que les assistants étrangers puissent assurer dans nos établissements plus que l'heure de conversation qui leur est traditionnellement réservée ?

Vous nous avez parlé, dans un autre domaine, du fonds d'aide à l'innovation, en indiquant que cette action était - pardonnez-moi la répétition - une innovation. Là encore, votre présentation n'est qu'une image en trompe-l'œil. Le fonds d'aide à l'innovation n'est pas, comme vous le prétendez, une innovation, puisqu'il était inscrit dans le plan Monory.

M. le ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. C'est ce que j'ai dit !

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Il n'a pas écouté !

M. le ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Vous n'étiez sans doute pas là quand j'en ai parlé !

M. Bruno Bourg-Broc. Dont acte.

Quant à la portée financière de la mesure, sur les 153 millions de francs dont sera doté le fonds, 90 viennent en consolidation du décret d'avance pris l'été dernier. En outre, si mes informations sont exactes, vous avez donné aux recteurs l'instruction de réserver une partie des crédits aux actions de soutien. Alors, qu'en est-il de l'aide à l'innovation ?

Venons-en maintenant à la lutte contre l'échec scolaire.

Alors que M. Monory et Mme Alliot-Marie avaient fait retenir par le gouvernement précédent un crédit de plus de 300 millions de francs pour le développement des actions de lutte contre l'échec scolaire, la seule mesure individualisée dans votre projet concerne le renforcement des moyens accordés aux Z.E.P., ce qui traduit, avez-vous dit en commission, l'intérêt porté à la formule. Lorsque l'on connaît les critiques dont ont fait l'objet les Z.E.P. de la part de la Cour des comptes, lorsqu'on sait que vous-même avez reconnu en commission qu'elles doivent faire l'objet d'un bilan, on s'étonne de vous voir proposer l'inscription de 160 millions de francs supplémentaires à ce titre, alors qu'existait un plan de soutien fondé sur une action individualisée en fonction des besoins de chaque élève.

Ce type d'action a pourtant fait ses preuves, comme en témoignent les expériences réussies menées dans certaines grandes villes telles que Grenoble. Au lieu de cela, vous nous proposez le retour à un zonage rigide, lequel conduit invariablement à des difficultés de gestion pour l'administration qui, comme vous le savez, a du mal à recruter des personnels de qualité dans ces secteurs réputés défavorisés.

Ajoutons que vous excluez l'enseignement privé du dispositif de lutte contre l'échec scolaire puisque, dans les zones où vous renforcez les moyens pédagogiques pour essayer de limiter l'échec scolaire, vous interdisez toujours aux établissements privés de bénéficier des mêmes moyens et de s'associer à ces actions.

Dans un autre domaine, l'enseignement informatique, le plan « Informatique pour tous » de M. Fabius et M. Chevènement, ne méritait pas son nom ; ces derniers en avaient volontairement exclu les élèves de l'enseignement privé.

M. Jacques Blanc. C'est exact !

M. Bruno Bourg-Broc. Vous venez d'annoncer de nouveaux moyens en matériels mais l'enseignement privé en bénéficiera-t-il ? Ou bien vous en tiendrez-vous à l'amendement du groupe socialiste adopté en 1987 et visant à supprimer l'extension du plan informatique à l'enseignement privé, amendement que vous aviez voté avec tous les élus socialistes et communistes ?

M. Jacques Blanc. C'est vrai !

M. Bruno Bourg-Broc. Je veux évoquer un autre domaine dans lequel les mesures prises me paraissent très en deçà des besoins, comme l'a montré le rapport de M. Couanau : l'enseignement technique et professionnel.

Sans doute, les chiffres prévus par le budget au profit de cet enseignement paraissent-ils conséquents à première vue et cohérents avec les objectifs de la loi de programme de 1985. Mais une lecture du budget plus sérieuse montre que les moyens en personnel seront principalement affectés aux classes technologiques des lycées d'enseignement général et que les moyens technologiques proprement dits seront, eux aussi, consacrés à l'équipement technologique des collèges et des filières technologiques ou tertiaires des lycées.

Cet effort est par trop insuffisant, car l'enseignement professionnel est en danger. Le gouvernement précédent s'était attelé à cette grande tâche et le plan de Mme Catala avait fait l'unanimité, tant chez les enseignants que chez les professionnels. Les nouvelles dispositions sur l'enseignement technique ou sur l'apprentissage, la rénovation des diplômes, le développement considérable des bacs professionnels ou les actions de communication en faveur de l'enseignement professionnel marquaient le point de départ d'une nouvelle politique, d'une politique ambitieuse pour ces milliers de jeunes qui sont appelés à suivre un enseignement professionnel.

Je l'ai écrit, mais il est bon de le redire ici à cette tribune : il faut promouvoir cet enseignement si l'on veut que la France reste compétitive dans l'Europe de 1993. Il convient également de mettre en œuvre une politique dynamique d'orientation des élèves qui trouveront de nouveaux débouchés dans ces domaines au lieu de les laisser s'entasser dans des formations générales, obsolètes parfois, surchargées souvent et qui, malheureusement, ne sont trop souvent qu'un passeport vers le chômage.

C'est là un objectif essentiel, si l'on veut que le plus grand nombre des enfants d'une classe d'âge puisse être conduit au niveau du baccalauréat.

Nous ne pouvons pas adhérer à votre projet de budget qui n'est qu'un budget en trompe-l'œil. Mais ce n'est pas là son seul défaut.

Votre projet traduit une singulière conception de la procédure budgétaire. Je passe sur l'absence de lisibilité des documents qui ont été soumis à notre examen, laquelle vous a été rappelée par MM. les rapporteurs. Je ne reviendrai pas sur les Z.E.P. et les engagements de dépenses dont on sait qu'elles conduiront en partie à un gaspillage des deniers publics. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Pierre Sueur. C'est un propos scandaleux !

M. Bruno Bourg-Broc. Je souhaite appeler l'attention de mes collègues sur la pratique des provisions, d'autant plus critiquable à mes yeux qu'elle concerne notamment la revalorisation de la condition enseignante.

Comment pouvez-vous affirmer que cette enveloppe de 300 millions de francs pour l'enseignement scolaire et de 100 millions pour l'enseignement supérieur « marque la volonté du Gouvernement de voir aboutir positivement le dialogue social qui va s'engager avec l'ensemble des partenaires du système éducatif » ?

M. Jean Giovannelli. On vient de vous l'expliquer ! Mais vous aviez écrit votre discours avant !

M. Jean-Pierre Bequet. Il n'était pas là !

M. Bruno Bourg-Broc. Si votre volonté ne vaut que 300 millions de francs, je crains fort qu'elle ne se solde que par un échec. C'est, en fait, une bien petite volonté. Nombre d'enseignants nous ont fait part de leur profonde déception devant votre attitude et vos « concessions », qui s'apparentent pour eux à une aumône, alors que des études sur la revalori-

sation de la condition enseignante incontestables sont menées et que les organisations syndicales ont passé leur été à vous faire des propositions.

Dans le budget de 1988, il y avait, en faveur des enseignants du primaire et du secondaire, 1 240 millions de francs pour l'amélioration de la situation des personnels. Dans votre projet, vous ne proposez que des provisions. Tout comme vous avez préféré, cet été, recourir au décret d'avances qui vous épargnait un débat public, vous avez choisi, alors que la revalorisation de la condition enseignante est un sujet prioritaire et qui mérite, c'est bien le moins, un débat au Parlement, la technique des provisions. Vous dénaturez ainsi le vote des parlementaires.

M. Jean-Pierre Bequet. Il n'a rien compris !

M. Bruno Bourg-Broc. Au vu des explications que vous nous avez données en commission, votre réponse donne d'ailleurs à réfléchir. Vous avez cru bon de relever que les organisations syndicales avec lesquelles s'engageaient les négociations ne partagent pas toutes - cela est vrai - les mêmes conceptions du métier d'enseignant et du système éducatif, et n'affichent pas toutes les mêmes priorités. J'avoue que je m'inquiète devant une telle dérive de la pensée, qui revient à dire que l'Etat n'incarne plus l'intérêt général, qu'il n'est plus capable de définir les objectifs d'une politique correspondant à cet intérêt général et qu'il est, de fait, dépendant, pour la mise en œuvre de sa politique, des priorités arrêtées par les organisations syndicales, quelles que soient par ailleurs leur valeur et leur qualité.

Je regrette en quelque sorte que vous ayez fait vôtres les idées développées par l'actuel recteur de Montpellier, dans son récent livre, au sujet de la gêne que constitue pour un ministre l'intervention du Parlement dans la conduite d'une politique, tout comme je regrette que, pour améliorer la condition enseignante, vous ayez préféré rompre avec la politique engagée par M. Monory tant sur le montant des crédits. *(Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean Proveux. Il n'y avait rien !

M. Jean-Pierre Bequet. Il ne manque pas d'humour !

M. Jean Proveux. C'est de l'humour noir !

M. Bruno Bourg-Broc. ... que sur le rétablissement des crédits accordés aux associations dites périscolaires, pour qu'elles rémunèrent 250 enseignants qui n'enseignent pas, au moment où les élèves et leurs parents se plaignent de l'absence de professeurs, au moment où l'on assiste à des fermetures massives de petites écoles rurales.

Ce qui me frappe dans votre attitude, vous ai-je dit, c'est l'absence de grand dessein alors que l'éducation est un secteur dans lequel il nous faut agir d'urgence.

Le temps presse, c'est un lieu commun de le rappeler. L'échéance européenne de janvier 1993 va marquer une étape dans l'histoire de notre système éducatif national qui, pour la première fois, se trouvera mis en concurrence avec les systèmes voisins. Il faut être clair, cette mise en concurrence ne tournera pas toujours en notre faveur. Je n'en donnerai qu'un exemple : l'enseignement professionnel de notre voisin allemand conduit à une formation de qualité appréciée des entreprises, ce qui évite aux jeunes Allemands de connaître, dès leur entrée dans la vie professionnelle, le drame du chômage.

Il est un autre facteur d'urgence. Indépendamment de l'échéance européenne, nous a'ons à faire face à une demande de formation qui va croissante. Nos jeunes font de plus longues études et le bac devient pour eux le diplôme indispensable. La collectivité publique doit satisfaire cette demande. Nous n'avons de richesses que d'hommes et c'est à la mise en valeur de notre matière grise que nous devrons l'avenir de notre société.

Je déplore d'autant plus votre silence et vos timides initiatives que je suis élu régional et que je sais les régions prêtes à consacrer de nombreux efforts à la rénovation des lycées dont elles assument désormais la gestion.

M. Jacques Blanc. Oui !

M. Bruno Bourg-Broc. Jean-Claude Gaudin l'a rappelé tout à l'heure.

Ainsi, depuis deux ans maintenant, la région Champagne-Ardenne a dépensé plus de 287 millions de francs, pour réhabiliter les bâtiments ; trois lycées neufs ont été construits. Pour l'avenir, la région a défini un schéma prévisionnel des formations qui arrête des perspectives réalistes d'expansion de notre carte scolaire.

M. le président. Il faut conclure, monsieur Bourg-Broc.

M. Bruno Bourg-Broc. La région à laquelle j'appartiens, comme bien d'autres, n'a pas lésiné sur les moyens et est allée bien au-delà de ce que lui permettaient les transferts financiers de l'Etat.

Une fois encore, nous voici conduits à relancer ce débat sur les ressources nécessaires aux régions pour s'acquitter de leur mission face à la progression démographique du nombre des élèves accueillis en lycées.

M. Jacques Blanc. Tout à fait !

M. Bruno Bourg-Broc. Vous avez reconnu en commission et à cette tribune, le caractère dégradé du parc immobilier des lycées dont la gestion a été confiée aux régions. Ainsi que Jean-Claude Gaudin l'a également rappelé tout à l'heure, une commission prévue à l'article 98 de la loi de finances pour 1987 devait évaluer les charges nouvelles nées pour les régions de l'état du patrimoine. A ce jour, nous ne connaissons toujours pas le résultat des travaux engagés voilà maintenant deux ans.

Vous avez, par ailleurs, insisté sur la nécessité de conduire 80 p. 100 des enfants d'une même classe d'âge au niveau du baccalauréat. Cela implique, pour les régions, l'obligation d'accroître le volume d'investissements à réaliser dans les lycées. Ainsi, dans ma région, on ouvrira, d'ici à l'an 2000, l'équivalent de quinze établissements.

Dès lors qu'il s'agit de mesures nouvelles liées à un choix politique arrêté au niveau national, il va de soi que les régions sont en droit d'attendre de l'Etat le respect des lois de décentralisation et un financement complémentaire de la D.R.E.S. à hauteur, par exemple, de 1 200 millions de francs.

Cette mesure qui avait été adoptée l'année dernière devrait, l'effort à poursuivre en 1989 étant équivalent à celui de 1988, être reconduite cette année.

M. Jacques Blanc. Tout à fait !

M. Bruno Bourg-Broc. Elle seule permettrait de garantir une réelle amélioration des conditions d'accueil dans les lycées.

Pour qu'il y ait modernisation du système éducatif, encore faut-il que l'ensemble des partenaires progresse à la même vitesse. Il ne suffit pas de créer des emplois et d'organiser des concours - même si cela est nécessaire -, encore faut-il construire des murs et des préaux, et encore faut-il que l'Etat aide les collectivités à le faire.

Pour toutes ces raisons, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, le groupe du R.P.R. votera contre votre projet de budget. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union au centre.)*

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1989 n° 160 (rapport n° 294 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Education nationale, jeunesse et sports : enseignement scolaire *(suite)*.

Annexe n° 12. - M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial ; avis n° 295, tome IV, de M. Bernard Derosier, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 295, tome VI (Enseignement technique), de M. René Couanan, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Education nationale, jeunesse et sports : enseignement supérieur.

Annexe n° 13. - M. Yves Fréville, rapporteur spécial ; avis n° 295, tome V, de M. Jean Giovannelli, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures trente-cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale*

LOUIS JEAN